

*BUSSY SAINT GEORGES*

*DOMAINE DU GENITTOY*

*DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE*



**PRESENTATION GENERALE ET  
HISTORIQUE DU DOMAINE**

Maitrise d'Ouvrage

FRANCE PIERRE 2 Monsieur Antonio DE SOUSA

ZI des Gravieres 94194 VILLENEUVE SAINT GEORGES Cedex Tél: 01 43 86 30 02 Fax: 01 43 86 30 49

Maitrise d'Oeuvre

Atelier TICH0

6, avenue Elie 77500 CHELLES Tél: 01 64 21 53 55 Fax: 01 64 21 44 56

INDICE

MODIFICATIONS

DATE

NOVEMBRE 2003

**SAS FRANCE PIERRE 2**  
Capital 38.112,25 €  
Z.I. des Gravieres  
94194 VILLENEUVE SAINT-GEORGES CEDEX  
Tél. 01 43 86 30 02 Fax 01 43 86 30 49  
SIRET 850 749 651 00013

# SOMMAIRE

## I - INTRODUCTION

## II - LE DOMAINE DU GENITTOY - PRESENTATION GENERALE

### A - Description d'ensemble

- 1 - Le château
- 2 - La ferme
  - a- Le manoir, les écuries et la bouverie
  - b- Le pigeonnier
  - c- La bergerie
  - d- Les hangars agricoles
- 3 - Les écuries, dites "de Fouché"

### B- Le site - Analyse paysagère

- 1 - Note préliminaire à propos du paysage
- 2 - La végétation du site
- 3 - L'enjeu du vide
- 4 La matière végétale de l'élévation

### C - Repères historiques

- 1 - Le site originel et ses alentours
- 2 - Le contexte hitorique
- 3 - Le Génitoy
  - a- Situation Géographique et historique
  - b- Etat actuel des lieux
  - c- Les propriétaires du domaine
  - d- Evolution des bâtiments et des lieux
  - e- Anecdote: "Une naissance presque royale..."
  - f- Annexes
  - g- Recherches en cours
  - h- Bibliographie
  - i- Sources archivistiques

## I - INTRODUCTION

Le domaine du Génitoy est situé en Seine et Marne, sur le territoire de la commune de BUSSY - SAINT-GEORGES, depuis la modification des limites communales par arrêté du 15 Août 1827 (antérieurement, la propriété dépendait de la commune de JOSSIGNY)

Cadastré sous le n° 38 (section ZI), sa superficie actuelle est de 5 Ha. 22 a. 74 ca.

Il a été acquis en Décembre 2001 par la Société FRANCE-PIERRE 2 auprès de la commune de Bussy - Saint-Georges, laquelle le tenait de l'A.F.T.R.P. (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne)

Situé dans le secteur 3 de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, le domaine est inscrit au P.O.S. de la commune de Bussy-Saint-Georges ( approuvé le 16 Mars 2002 ) comme secteur ND2, dont les occupation et utilisation des sols (article ND1) sont admises sous réserve des conditions suivantes:

*“L'aménagement et la construction de logements, de restaurants, d'hôtels ou d'équipements d'intérêt collectifs, dans l'enveloppe des bâtiments existants ou ayant existés, sous réserve du respect des caractéristiques architecturales historiques des bâtiments”*

L'ensemble est protégé au titre des Monuments Historiques par arrêté du 23 janvier 1987, portant Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les bâtiments suivants:

- les façades et les toitures du château, avec ses douves en eau
- les façades et les toitures des écuries
- les façades et les toitures du bâtiment des communs parallèle au C.D. n° 406
- le pigeonnier-porche en totalité,
- ainsi que le sol de la parcelle n° 38, d'une contenance de 5 ha. 22 a 74 ca.

Le domaine se situe également dans une zone définie comme Site Inscrit (arrêté en date du 25 Septembre 1944)

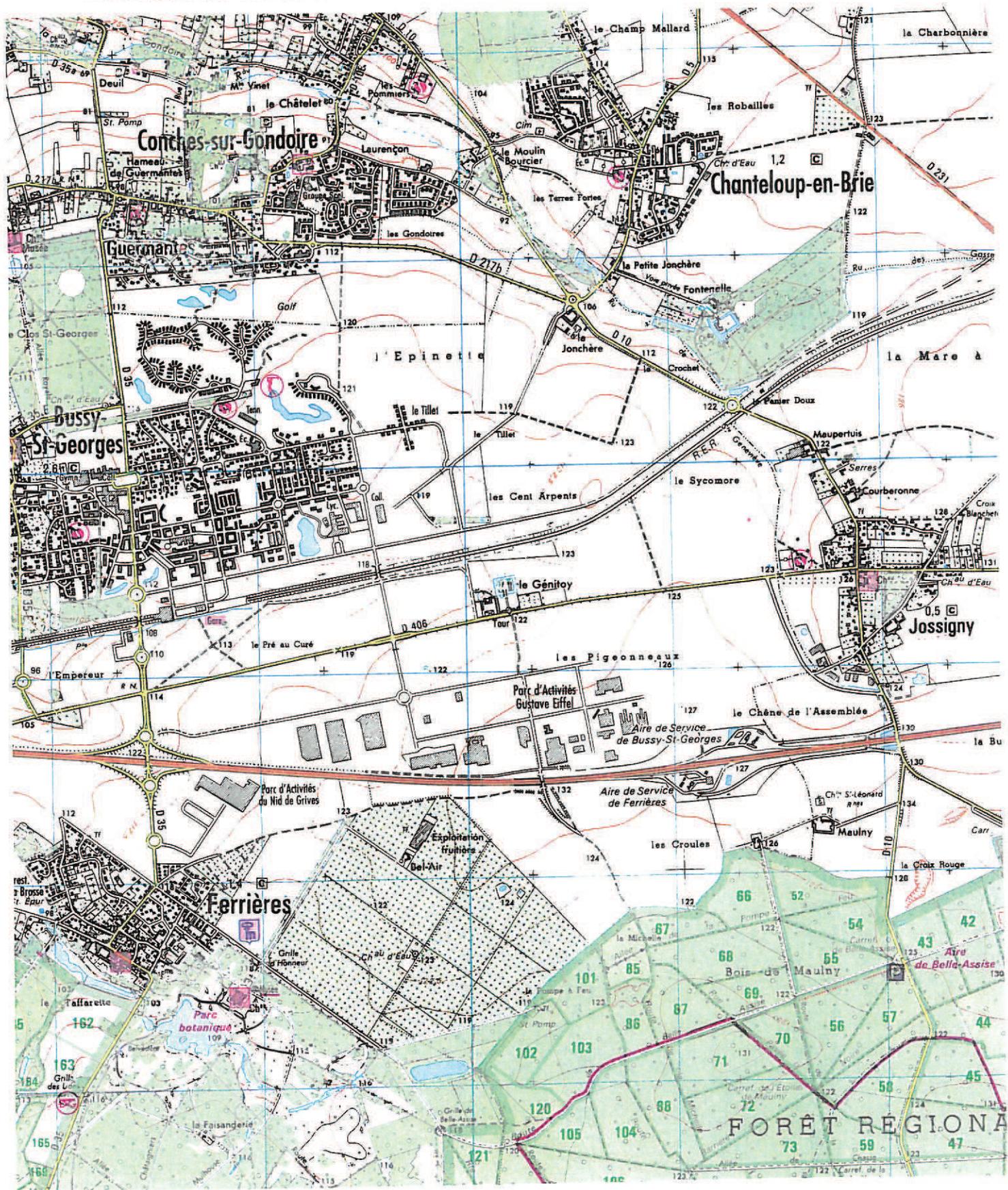
Le terrain est limité au sud par la Route Départementale N° 406, et à l'ouest par un chemin d'exploitation qui se termine aujourd'hui en impasse au droit de l'emprise du R.E.R., situé à environ 300 m. au nord de la R.D. 406

L'unité foncière se découpe en quatre parties principales, à savoir:

- Au nord la terrasse du château entourée de ses douves en eau
  - Au sud, la cour carrée délimitée par les bâtiments de ferme, dont le corps est (ancienne bergerie) à disparu en 1976 à la suite d'un incendie.
  - A l'ouest de cette cour carrée, une zone délimitée par un mur de pierre au sud et à l'ouest, et comportant deux hangars agricoles, un bâtiment en U des premières années du XIXème siècle désigné ci-après “les écuries de Fouché”, et un pavillon de gardien (ancienne maison du berger)
  - A l'est de cette cour carrée, deux pièces de terres aujourd'hui entourées de murs et correspondant vraisemblablement au potager du château. Un petit pavillon du début du siècle dernier (ancienne maison du garde-chasse), a été édifié en limite sud-est, au droit du R.D. 406
- Bussy - Saint-Georges en Seine et Marne



Plan de situation - Extrait de la Carte I.G.N. Au 1/25 000



Evolution du site - Photographies aériennes  
1 - En 1955



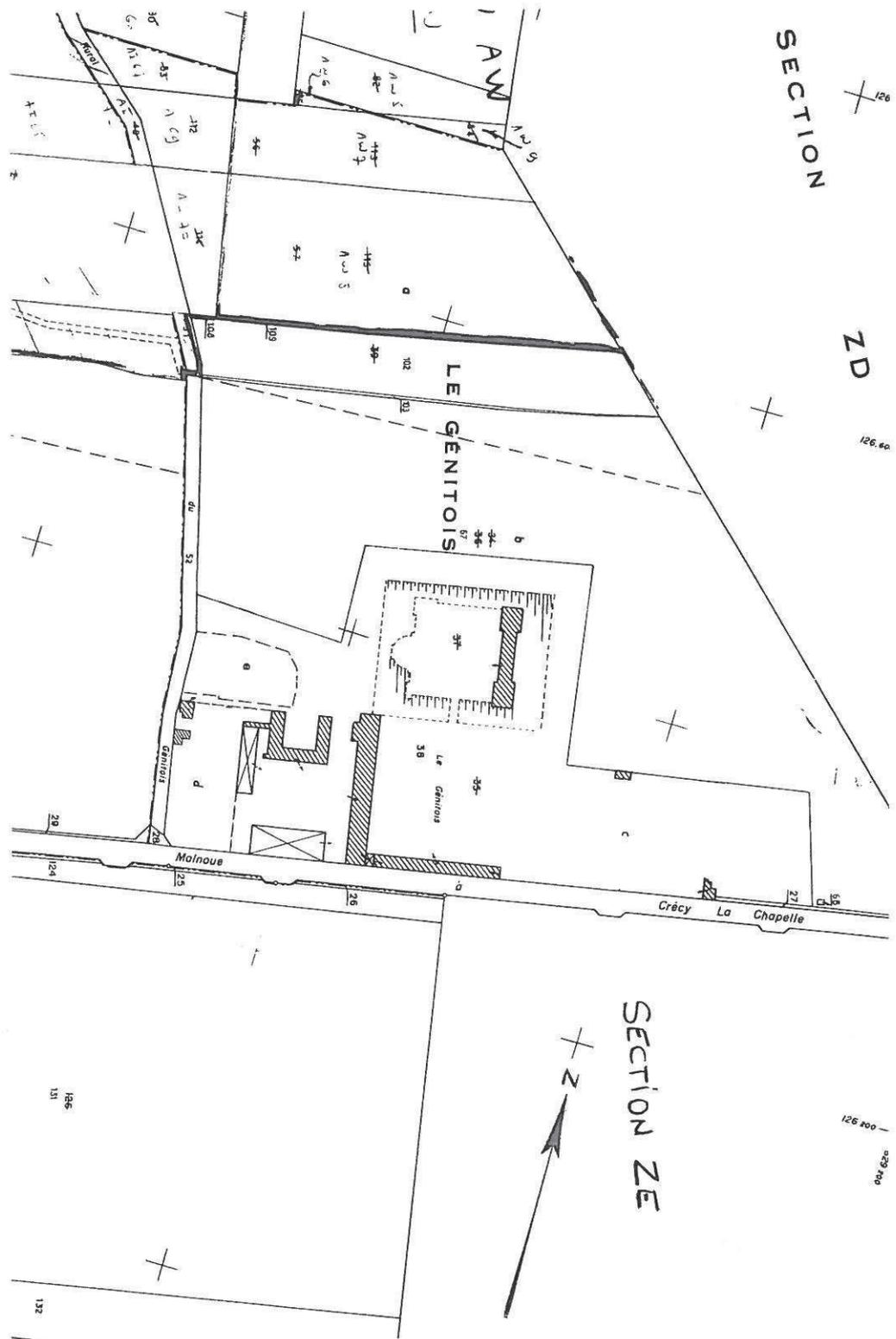
2 - En 1987



3 - En 1996

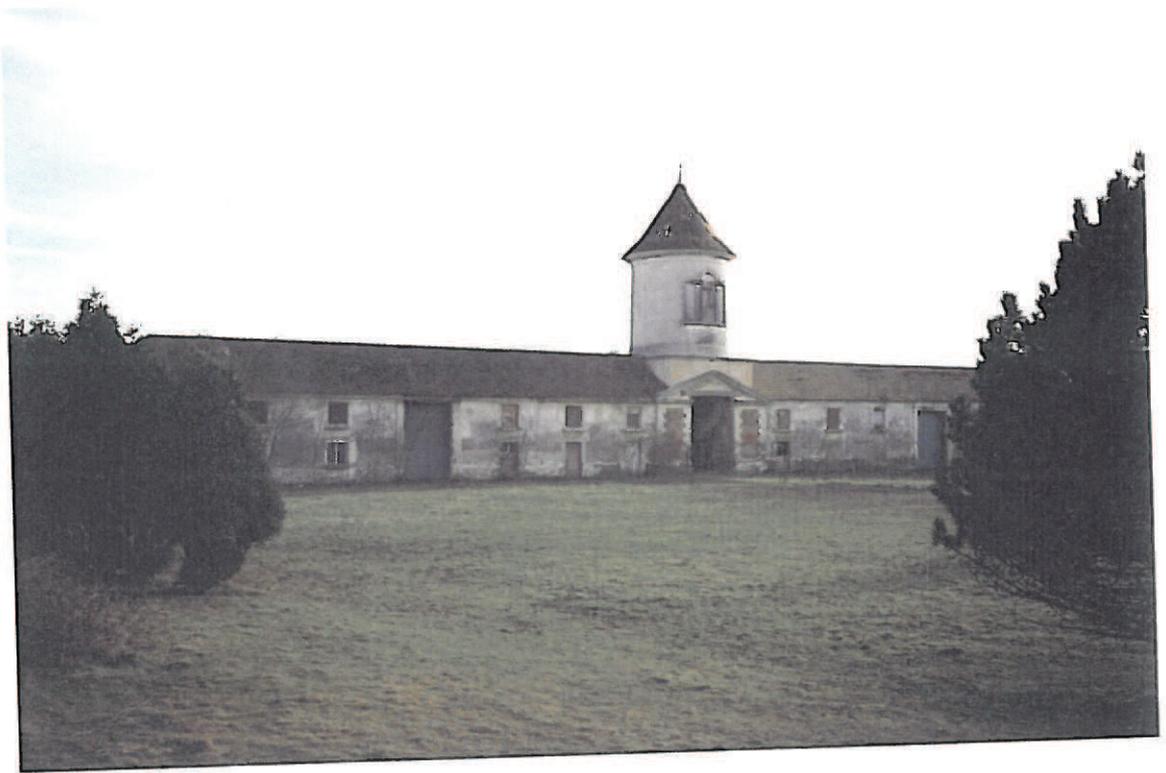


Situation cadastrale actuelle









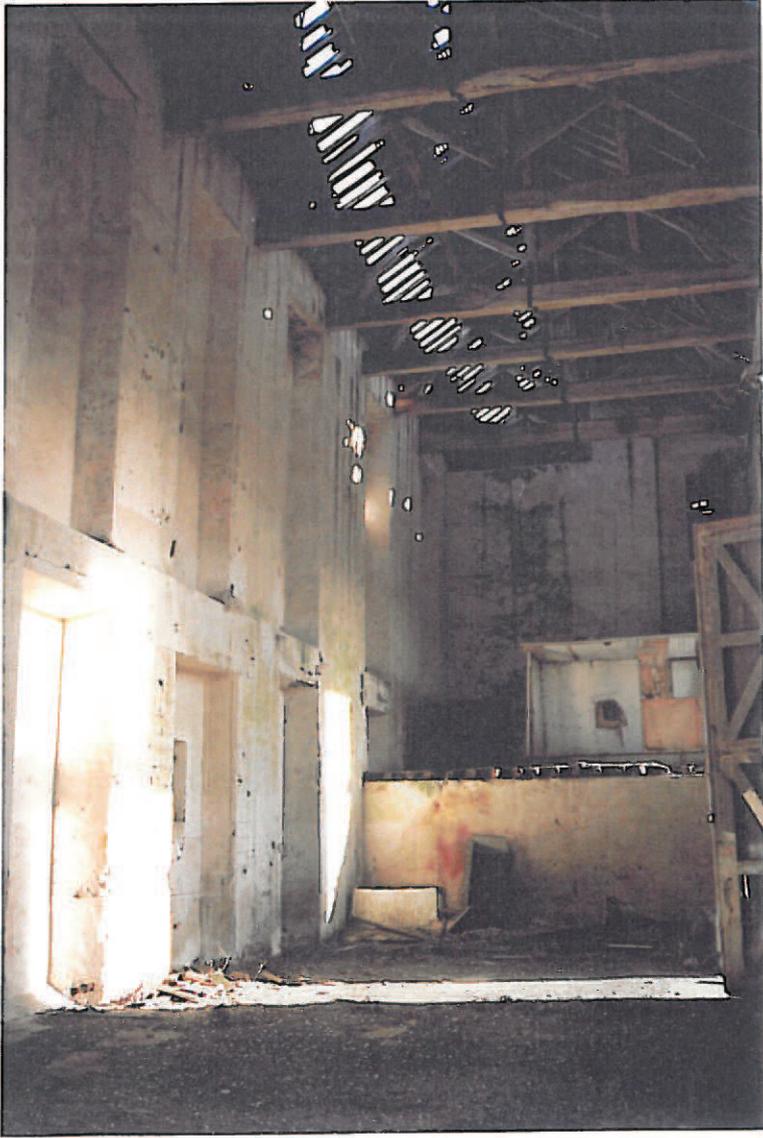












## II - LE DOMAINE DU GENITTOY - PRESENTATION GENERALE

### A - Description d'ensemble

Le domaine du Génitoy se compose aujourd'hui d'un groupe de bâtiments constitué de l'ancien château et de constructions s'organisant autour d'une cour carrée qui ont été le siège d'une exploitation agricole jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. On peut distinguer:

#### 1 - Le château

Edifice le plus ancien du domaine, il a été transformé en grange dès la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. En 1960, il servait encore à remiser les gerbes de blé et d'avoine avant le battage. Il se compose de deux pavillons latéraux reliés par un corps central, et comportait à l'origine un rez-de-chaussée, un étage noble, un étage d'attique et des combles éclairés par des lucarnes en toiture.

Actuellement, tous les planchers intérieurs ont été détruits, les combles ont été abaissés, et les volumes sont recoupés par des cloisonnements utilitaires sans rapport avec les dispositions d'origine.

Le bâtiment est implanté à l'extrémité est d'une terrasse entourée de douves en eau.

Un pont de pierre, situé au sud, fait actuellement communiquer cette terrasse avec la cour de la ferme. Un autre pont, aujourd'hui disparu, se situait à l'extrémité ouest de la terrasse qui s'arrondit à cet endroit en demie-lune, et en constituait jadis l'accès principal

De part et d'autre de cette demie-lune se trouvaient deux pavillons isolés, depuis longtemps disparus mais figurant sur les plans du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Environ 100 m. à l'ouest de cette entrée originelle il existe encore un petit pont de pierre qui franchissait le ruisseau alimentant les douves, lequel formait de part et d'autre deux pièces d'eau dans la perspective de la façade principale.

Le château s'inscrit au sol dans un rectangle de 61,50 m. de long sur 13,00 m. de large (au droit des pavillons latéraux). Il est constitué d'un bâtiment à trois corps principaux, le corps central, de simple profondeur, étant flanqué de pavillons hors oeuvre aux deux extrémités. Ces pavillons ont chacun une longueur de 14,50 m. et le corps central, dont les façades sont en retrait, constitue un volume de 32,50 m. de long sur 9,40 m. de large (toutes ces dimensions sont mesurées hors-oeuvre). Le soubassement visible, correspondant à l'élévation de la terrasse par rapport au niveau de l'eau des douves, est constitué extérieurement d'un empiètement taluté ceint d'un cordon régissant sur l'ensemble du périmètre (ce cordon n'est cependant pas visible côté cour)

Une corniche très saillante ceinture les arases supérieures des murs, à 10,60 m. du sol.

Les pavillons, couverts d'un toit à quatre pentes, s'élèvent aujourd'hui à 15,05 m. au faîtage., et le corps central, couvert d'un toit à deux pente en pénétration dans les combles des pavillons, s'élève à 13,80 m.

Les façades originelles sont actuellement méconnaissables. Seul le rythme vertical des anciennes ouvertures a été conservé. Les baies ont été remaniées et murées. Intérieurement, il est cependant possible de trouver encore des témoins de l'élévation des deux premiers niveaux.

Les bâtiments sont construits en maçonnerie de moellons de pierre. Les deux pavillons nord et sud sont encadrés de puissantes chaînes d'angles en pierres de grès appareillées, s'élevant sur toute la hauteur des façades. Une plate-bande saillante en petits moellons assisés est encore visible sur la façade ouest, au niveau du plancher haut du rez-de chaussée, interrompant les chaînes d'angles en grès et créant un léger ressaut dans l'élévation.

Des enduits extérieurs au mortier de plâtre et chaux sont encore localement en place, mais il est peu probable que ceux-ci correspondent aux modénatures originelles, d'autant que certains d'entre eux couvrent également les anciennes baies aujourd'hui murées.

Intérieurement, de rares témoins de décor en plâtre tiré au calibre sont également visibles au niveau du rez-de chaussée.

Le sol intérieur, au niveau de la cour, est actuellement en terre battue.

Le sol de la cour est aujourd'hui envahi de ronces, et un transformateur a été établi à l'extrémité sud-ouest de la terrasse, à l'emplacement d'un des deux pavillons d'entrée

## 2 - La ferme

Les bâtiments de la ferme du Génitoy s'organisent autour d'une cour carrée, située au sud de la terrasse du château. A l'extérieur de ce périmètre se trouvent, à l'ouest, deux hangars agricoles ainsi que le bâtiment en U identifié dans cette étude comme les anciennes écuries de Fouché.

Le périmètre de cette cour carrée doit correspondre à l'ancienne "basse-cour" du château, les bâtiments actuels paraissant avoir été réédifiés au cours du XVIIIème siècle

### *- a - Le manoir, les écuries et la bouverie*

Implantés en limite ouest de la cour de la ferme, cet ensemble se compose d'un corps de logis principal ("maison de maître"), appelé ici "le manoir" en raison de la désignation utilisée dans les actes de vente du début du XIXème siècle (Archives Départementales de Seine et Marne), et de deux ailes latérales, dont celle du nord conserve encore ses dispositions intérieures à usage d'étable (elle accueillait 30 vaches laitières en 1930, et est encore attenante à une laiterie et une chambre à fromages), et dont celle du sud, très remaniée intérieurement, servait antérieurement d'écurie (9 chevaux en 1930) et de bouverie (18 boeufs)

Le Manoir se compose d'un rez-de chaussée surélevé édifié sur un volume de cave semi-hors-sol, d'un étage en plein carré, et d'un volume de combles couvert d'un toit à quatre pentes. Les dimensions hors-oeuvre au sol sont d'environ 19,00 m. de long sur 12,00 m. de large. L'arase de la corniche se situe à 9,82 m. du sol, et le rez-de chaussée est surélevé de 2,07 m. par rapport au niveau de la cour.

L'accès au rez-de-chaussée s'effectue par deux escaliers situés symétriquement en façades est et ouest, lesquels comportent chacun deux volées droites placées de part et d'autre d'un palier central. Le bâtiment comporte six travées, chacune des façades étant percées au rez de chaussée de deux portes-fenêtres au centre (ouvrant sur les paliers) et deux fenêtres de part et d'autre.

A l'étage, six fenêtres sont disposées régulièrement. Les combles sont éclairés par quatre lucarnes, dont deux sur le versant ouest et deux sur le versant est. De grandes souches de cheminées en briques sont implantées symétriquement près des croupes.

Au nord et au sud du Manoir se trouvent deux corps de bâtiment accolés, composés d'un rez-de-chaussée et d'un comble, les toitures se terminant par une croupe à chacune des extrémités.

Un passage sépare les volumes au niveau du rez-de-chaussée, le passage sud, plus vaste, étant destiné à la circulation des charettes à foin, celui du nord étroit et plus bas, assurant seulement une liaison piétonne et éventuellement animale.

Le bâtiment nord, dénommé ci-après "les étables", se compose de 9 travées. La première, au droit du Manoir, est réduite de moitié pour permettre l'implantation du petit passage. Les quatre travées suivantes définissent un grand volume dont le plancher haut est du type "à la française", avec de grandes poutres soutenues chacune par deux poteaux. La sixième travée est cloisonnée et comporte un escalier d'accès aux combles. Les trois dernières travées nord constituent à nouveau un grand volume, mais dont les poutres principales du plancher haut ne sont soutenues que par une seule file de poteaux implantés dans l'axe de la pièce.

Les combles étaient éclairés par trois lucarnes de type "gerbières", dont une seule (en ruine) subsiste aujourd'hui, mais dont les traces des deux autres sont lisibles.

Le bâtiment sud, dénommé ci-après "la bouverie", comporte également 9 travées, celle du nord au droit du Manoir constituant le passage cocher.

Le rez-de-chaussée est actuellement divisé en de nombreuses pièces, un mur (de refend ?), séparant le volume par le milieu.

Des planchers intermédiaires ont été implantés, et la lisibilité du volume originel est difficile. Des poteaux soutiennent les poutres du plancher haut du rez-de-chaussée,

#### *- b - Le pigeonnier*

Au droit de la R.D. 406, dans l'axe nord-sud de la cour de la ferme, se trouve le pigeonnier, qui marque la composition de l'ensemble. Composé d'une tour circulaire de 8 m. de diamètre, couvert d'un toit en poivrière dont l'épi de faîtage s'élève à m. du sol, il repose sur un socle de plan carré de XX m. de côté, lui même implanté sur une base composée de deux massifs rectangulaires encadrant un grand passage cocher surmonté d'un fronton triangulaire.

De part et d'autre sont édifiés des bâtiments d'exploitation, composés d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un volume de combles, dont le faîtage s'élève à environ 8 m. du sol. Les façades sont percées de baies de dimensions diverses, témoignant de remaniements successifs, quelques unes s'ouvrant sur l'extérieur du domaine, au droit du C.D. 406.

De part et d'autres de ces deux ailes latérales, un mur de clôture referme le domaine côté C.D.406, en raccord avec le bâtiment de l'étable à l'est et avec les anciennes bergeries, aujourd'hui disparues, à l'ouest. Deux portes sont cependant présentes dans ces murs de clôture.

L'aile latérale à l'ouest de la tour du pigeonnier renferme un escalier hélicoïdal monumental, en bois, donnant actuellement accès à la chambre aux pigeons située au dessus du passage cocher principal. Cette chambre aux pigeons comporte encore l'ensemble des boulains, cavités cubiques enduites au plâtre, ainsi que l'échelle tournante permettant de visiter les nids.

Extérieurement, la tour du pigeonnier est recouverte d'un enduit ciment, et percée de deux baies symétriques orientées respectivement au nord et au sud, surmontées d'une archivolte et encadrées de plates-bandes et de pilastres verticaux restitués au mortier de ciment.

Les massifs de maçonneries du rez-de-chaussée encadrant la porte cochère sont recouverts extérieurement d'un enduit imitant latéralement des chaînes d'angles et encadrant des plates-bandes dont celles côté cour sont en mortier teinté en rouge brique évoquant la polychromie traditionnelle de l'époque de Henri IV, bien que l'ensemble ne paraisse pas antérieur au XVIIIème siècle.

La base du fronton est interrompu dans sa partie centrale à l'emplacement du passage cocher, le linteau de celui-ci se trouvant à la base du triangle du tympan (disposition identique sur rue et sur cour)

Les dispositions intérieures des deux ailes nord et sud ont été entièrement remaniées, et ne donnent aucune indication sur les aménagements originels.

#### - c - *La bergerie*

Ce bâtiment, qui refermait la cour côté est, a disparu en 1976 à la suite d'un incendie dû à un problème électrique, et n'est aujourd'hui connu que par quelques photos et cartes postales anciennes.

Ses dimensions au sol sont encore bien lisibles, ainsi que l'élévation du pignon sud (côté rue), aujourd'hui intégrée dans le mur de clôture.

Les documents parvenus jusqu'à nous montrent un bâtiment dont la façade s'ordonne selon les mêmes dispositions que celles des écuries dites "de Fouché"

Il paraît avoir été constitué de 20 travées, dont 6 constituent les entrées des animaux (accès originels ou plus vraisemblablement réaménagés au XIXème siècle). Les autres travées sont rythmées par des pilastres supportant des archivoltes, chacune d'entre elles étant percée d'une petite baie de proportion horizontale.

#### - d - *Les hangars agricoles*

Actuellement, deux grands hangars agricoles complètent les bâtiments d'exploitation. Le plus important d'entre-eux, au sud, en limite du C.D. 406, a remplacé un bâtiment plus ancien, contemporains des autres constructions de la ferme, et démoli dans la dernière décennie du XIXème siècle. Le hangar actuel, orienté est-ouest, comporte 9 travées, et est constituée d'une belle charpente en bois couverte d'un toit à deux pentes et prolongé côté cour d'un auvent se retournant latéralement par l'intermédiaire d'arêtiers gironnés formant un ensemble assez exceptionnel.

En retour, côté ouest, un second hangar, de structure métallique, a été édifié au cours du siècle dernier. D'environ 10,00 m. de large sur 40,00 m. de long, il témoigne des constructions agricoles industrialisées du siècle dernier sans être particulièrement représentatif d'un type particulier.

Il est édifié à l'emplacement de petits bâtiments annexes figurant sur les plans anciens du début du XIXème siècle (toits à porcs ou remises diverses très probablement)

Ce hangar est couvert en tôles ondulées.

### 3 - Les écuries, dites "de Fouché"

Cette attribution au Duc d'Otrante reste encore à confirmer. L'édifice ne figure pas sur le plan d'intendance de 1783, mais est représenté sur le premier cadastre de 1838. Il est en outre

explicitement décrit dès 1818, lors de la liquidation du partage de la succession Fouché, après le décès de sa première épouse, ce qui situe dans une période assez étroite son édification. Son architecture est caractéristique de la période allant de la fin du XVIIIème siècle aux premières décennies du XIXème siècle. Il comporte trois ailes entourant une cour carrée d'environ 21,00 m. de côté, actuellement fermée côté nord par un mur de clôture percé d'une porte charretière dans son axe nord sud.

A l'opposé de cette porte charretière, le bâtiment sud est traversé par un passage cocher. De part et d'autre, deux ailes latérales constituent un plan en U, dont deux escaliers monumentaux à trois volées assurent la desserte de l'étage et des combles.

A l'extrémité nord de chacune des deux ailes est et ouest, sont aménagés, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, deux pièces séparées des autres volumes par des murs de refends en maçonnerie. Au rez-de-chaussée, côté est, se trouvent de vastes fours, et côté ouest, la pièce comporte également une grande cheminée.

A l'étage, au droit des deux pièces du rez-de-chaussée, deux volumes identiques et chauffés chacun par un foyer ouvert, sont également disposés et communiquent avec de grands volumes constitués, à l'est qu'à l'ouest, de trois travées dont le plancher haut est supporté par des poteaux métalliques.

A l'autre extrémité, ces grands volumes sont accessibles depuis les paliers des deux grands escaliers, lesquels desservent également l'étage de l'aile sud, constitué originellement de 9 travées (la dernière travée ouest s'est effondrée en Février 1999)

Au dessus, le volume des combles reprend la distribution du premier étage.

Au rez-de-chaussée, l'organisation spatiale est identique à celle de l'étage côté ouest, et composée d'une pièce avec cheminée (ancienne forge?), d'un grand volume de trois travées dont deux poteaux supportent la structure du plancher haut, et de l'escalier monumental.

L'aile sud est quant à elle divisée en quatre pièces de deux travées chacune, disposées de part et d'autre du passage cocher, séparées par des murs de refends sans communication intérieures entre elles. La dernière pièce côté ouest est redivisée en deux parties par un mur en maçonnerie qui paraît avoir été rajouté.

Aucune de ces quatre pièces ne s'ouvre sur la cour intérieure, et les percements existants en façade sud ont été sensiblement remaniés.

Les volumes de l'aile est sont aujourd'hui divisés en plusieurs salles, un escalier secondaire ayant même été aménagé au droit de la pièce aux fours. Il est peu probable toutefois que cette distribution corresponde aux dispositions d'origine, lesquelles devaient être semblables pour les deux ailes latérales.

Le bâtiment est empreint d'une façon générale d'une grande symétrie.

Les niveaux intérieurs du rez-de-chaussée sont variables, témoignant de remaniements divers. Les façades sont en général très peu ouvertes, notamment les façades extérieures sur lesquelles on arrive cependant à retrouver un rythme alternant fenêtres verticales et petites fenêtres de proportions plus carrées. La baie ouest du premier étage de la travée nord pourrait avoir conservé ses dispositions et peut-être sa menuiserie d'origine.

Intérieurement, les façades sont rythmées par de larges pilastres surmontées d'archivoltes, dans lesquelles sont ménagées des fenêtres cintrées à deux vantaux de 4 carreaux chacun. Un faux appareillage en mortier de plâtre et chaux (ou de plâtre pur) anime les tapisseries et se retourne pour simuler des claveaux dans chacune des voussures.

Au dessus de l'archivolte court une plate-bande moulurée, qui se retourne sur les façades intérieures des deux ailes latérales ainsi que sur chacun des deux pignons nord.

Ce bandeau se retrouve encore en façade extérieure de l'aile est (avec un décalage de niveau difficilement compréhensible), mais n'existe pas (ou à disparu) sur les façades extérieures sud et ouest.

Côté est, les enduits extérieurs sont en revanche animés par une alternance de bandes lissées et de tapisseries grattées, dont le rythme suit assez sensiblement celui des percements de l'étage, simulant également un niveau d'attique dans lequel existe une seule baie. L'extrémité haute des murs de façades tant extérieurs qu'intérieurs est soulignée par un simple bandeau filant sur lequel vient reposer les rangs de doublis scellés des tuiles de la couverture.

Le mur nord, qui referme aujourd'hui la cour carrée, semble postérieur et se trouve au droit d'un puits, lequel est resté accessible depuis la cour et depuis l'extérieur grâce à une baie surplombant la margelle, baie elle-même murée aujourd'hui.

Les pignons nord sont contrebutés par des massifs de maçonneries formant contreforts (deux à l'angle nord-ouest de l'aile ouest, et un en pignon est). Ces contreforts sont sans doute un ajout postérieur destiné à limiter les poussées des charpentes.

## **B - Le site - Analyse paysagère générale**

### 1 - Note préliminaire à propos du paysage

Le paysage du Génitoy à ses abords est encore dominé par l'agriculture. L'ensemble architectural domine les cultures. La lumière que dégagent les parcelles cultivées éclaire les bâtiments d'une manière particulière, franche et nette. Ces qualités de lumière générées par les espaces libres cultivés permettent de voir de loin le Génitoy. En particulier depuis l'entrée de Jossigny, où se rencontrent l'allée des platanes dans l'axe du château et le mail de tilleul de l'entrée de village. Une vue sur le Génitoy se dégage aux abords du pont du RER du fait de la surélévation de la voie.

### 2 - La végétation du site

L'ensemble bâti du Génitoy n'est pas d'une lecture évidente. L'entrée sur le site est labyrinthique. La végétation en place participe à la confusion : épicéas dans la cour de la ferme, thuyas à la porte du potager présumé, laurier-cerise en haie. Les saules blancs contribuent eux aussi à marquer à la fois la limite des douves et à masquer des vues potentielles, particulier dans l'axe du château. Si la suppression de la végétation persistante sans intérêt peut s'envisager, l'abattage de certains saules doit être pertinente et mesurée. La plantation de saules blancs en complément dans la partie parc urbain entre la douve nord et le RER pourrait compenser ces abattages.

Un regard particulier après relevé devrait pouvoir apprécier l'importance d'un if de belle taille près du château et de buis contre le mur du potager. Ceux-ci pourraient être des vestiges de topiaires des jardins contemporains des bâtiments.

Les fruitiers existants semblent jeunes. Un travail de nettoyage devrait permettre de mieux lire l'emplacement des pavés des cours et essayer de saisir la place réelle des terres des jardins et des sols stabilisés.

### 3 - L'enjeu du vide

Le projet paysager devra permettre d'assurer une bonne lisibilité du site. Ce travail pour être de pleine valeur doit être entendu aussi depuis les espaces extérieurs. Les aménagements des

abords du Génitoy, parc urbain, quartiers d'habitation, doivent être conçus avec une recherche de vide. L'essentiel du travail doit se faire vers le maintien de perspectives en créant des espaces où le regard s'engage. Il manque à ces villes des respirations qu'il est encore temps de réserver ici. De plus ces dégagements vers le Génitoy permettent de conserver le rapport de proportions de l'édifice avec son territoire. Des égards particuliers devraient éviter le remplissage végétal et permettre à l'ensemble de rayonner encore même en gangue urbaine.

#### 4 - La matière végétale de l'élévation

Trois beaux exemples de mails sont présents aux abords du Génitoy :

- a - Alignement de poiriers de Curé ou de Caraisie le long du RD 406, et en entrée de Jossigny,

- b - Mail de tilleuls en entrée de Jossigny.

Ce mail est une rareté, les arbres ont été palissés pour réaliser un rideau latéral à la route, les charpentières secondaires se sont redressées à la manière de chandelier et la couronne des arbres forme une voûte en berceau au dessus de la route.

- c - Enfin l'axe du château de Jossigny est marqué par un très bel alignement de platanes.

Ces trois formes végétales locales « sous nos yeux » pourraient être des modèles à décliner aux abords du Génitoy, sur le site lui même et dans la composition urbaine à venir, quartiers, parc urbain (on aimerait parc rural). Ces trois mails déclinent des proportions, des usages, et des images mentales toutes différentes dont on peut aisément s'inspirer dans la mesure où ces idées préliminaires sont confirmées par les recherches historiques et restent pertinentes.

Le mail est encore une manière de dégager de l'air au sol, de permettre des vues, d'ouvrir un site vers le ciel. Il peut être l'outil de travail pour façonner et réserver ces vides aux abords du Génitoy.

### **C - Repères historiques**

#### 1 - Le site originel et ses alentours

A DAUZAT et Ch. ROSTAING, dans leur "dictionnaire étymologique des noms de lieux en France" (librairie Guénégaud - 2ème édition - Paris - 1978) indiquent comme origine du nom une forme latine - buxus (buis, ou buisson), suivi du suffixe -etum. La forme Buxido est déjà mentionné en 841, pour Bussy-Saint-Georges et Bussy Saint-Martin, la séparation des deux paroisses n'ayant été réalisée qu'au début du XIIIème siècle

Des témoins d'une occupation humaine durant l'Antiquité ont été mis au jour lors des recherches archéologiques effectués sur le site.

De la fin de l'Antiquité jusqu'au Haut Moyen-Age (VIIè siècle), on constate une régression de cette occupation du territoire. Le développement du monachisme (les abbayes de Chelles et de Lagny sont très proches, et Saint-Georges est honoré à Chelles dès le VIIème siècle) lié à cette première période d'expansion démographique entraîne une réoccupation, un habitat "dense" (7 ou 8 maisons) en témoigne notamment sur le site des "dix-huit arpents sur la commune de Bussy Saint-georges. Ce site est identifié par les archéologues comme étant celui du hameau de Vulina (Vitlina), qui apparaît dans un texte de 869. Cette forme d'habitat dispersé est ensuite abandonné à partir du XIème siècle au profit des villages bourgs. Au XVIème siècle, la ferme de VIOLAINES (ou VIOLLENE), dont le nom provient de Vitlina), existe encore, mais, semble t-il, à un emplacement différent. Cette ferme, mentionnée sur les anciens cadastres, se trouve alors à environ 700 m. au nord-ouest du Génitoy.

Une origine aussi ancienne pour le Génitoy reste encore à démontrer.

Louis MICHELIN (Essais Historiques, Statistiques, Chronologiques, Littéraires et Administratifs sur le Département de Seine et Marne ) indique que : *“ce lieu est mentionné dans des titres aussi ancien que ceux qui parlent de Bussy. Il en est parlé dans ceux de Notre-Dame de Paris, dans ceux de l'abbaye de Sainte-Geneviève et de celle de Livry. Le grand pastoral dit un mot du moulin de genesteio à l'an 1178, ajoutant qu'il y a des vignes qui y sont contigües. Le nom de ce lieu étant écrit Genesteium ou Genestalum, dans des titres latin si anciens, ou bien en françois genestay, il n'y a nul doute qu'il ne vienne de ce que ce lieu était primitivement couvert de genest...”*

IL faudrait étudier conjointement l'histoire des villages de BUSSY-SAINT-GEORGES et de JOSSIGNY, la ferme du Génitoy étant plus proche de ce dernier que de Bussy. Notons simplement quelques dates, indiquées par M. STEINER dans sa monographie de 1976 (Lagny et son Canton - Edition du Syndicat d'Initiatives de LAGNY SUR MARNE):

*“La nomination à la cure appartenait à l'abbé de Saint-Geneviève de Paris depuis un temps immémorial. Le nom JAUSSIGNE est écrit dans le cartulaire de Notre-Dame de Paris en 1203... Le lieu est mentionné de nombreuses fois dans le Chartrier de Sinte-Geneviève. ... La terre de JOSSIGNY est entrée en 1359 dans la famille d'Orgemont. Elle y resta jusqu'en 1574, date à laquelle Louise d'Orgemont la vendit à Jacques ROBERT, bourgeois de Paris. Sa fille, Barbe ROBERT, épousa en 1577 Jacques de BRAGELONGNE, - 1556/1613 - Maître des Comptes. Leur descendance a gardé le château jusqu'à nos jours...”*

(Le château actuel n'a été édifié qu'en 1743, pour Claude François Le Conte des Graviers, par un architecte inconnu qui s'inspira notamment de l'hôtel Biron à Paris. Seul le pigeonnier de l'ancien château a été conservé.)

Dans le même ouvrage (Guide du Syndicat d'Initiatives de LAGNY, Tome 1 - 1975), M. Pierre EBERHART relate que *“le village de BUSSY-SAINT-GEORGES, est attesté depuis le début du XIIème siècle, et plus tard, une famille de ce nom est connu. Aux XIVème et XVème siècles, les La Roque possèdent la terre de Bussy jusqu'en 1594, avant Louis GUIBERT, Conseiller d'Etat. C'est lui qui, en 1628, fonde dans son château une chapelle dédié à Saint-Louis. Ce château se trouvait situé sur la place devant la Mairie. Au début du XVIIIème siècle, propriété du marquis de Roncherolles, il tombait en ruine, quand Paulin Prondre, seigneur de Guermantes depuis 1698 l'achète pour le démolir. Il n'ensubside plus qu'une tour, construite en pierres et briques. ... Plusieurs fiefs existaient sur le territoire de Bussy-Saint-Georges, dont Pomponne de BellèvrePrésident au Parlement de Paris, se déclare seigneur en partie, en 1580. Le plus important de ces fiefs ets le Génitoy, déjà mentionné en 1178, avec un moulin, qui doit son nom aux genets...”*

Il faut également se souvenir qu'à Guermantes, Claude VIOLE, qui mourut en 1638, avait construit le château en briques et pierres qui est parvenu jusqu'à nous. Le corps de logis, orné au centre d'un fronton, est flanqué de pavillons. Le rez-de-chaussée est éclairé par des baies semi circulaires; le bel étage est séparé de l'étage supérieur par un double bandeau enserrant des tables de briques. Des chaînages garnissent les angles.

*“Chatellenie très ancienne, le marquisat de Ferrière-en-Brie a tous les droit de justice, baillage, tabellionnage, assises sur les vassaux, droits de relief sur les fiefs de Beaupré, des Grand et Petit Charny, de la Taffarette; le fief de Vaux avec haute, moyenne et basse justice, est joint au domaine. Il y a moulins et pressoirs banaux... Il y a un grand château, bien bâti, en dehors des capitaineries, clos de fossés secs revêtus de pierre, avec un parc de 180 arpents, clos de murs...”* (Description du 17 Septembre 1700 pour une vente qui n'eut finalement pas lieu. A l'époque, le château appartenait à Pierre arnaud de la Briffe, puis à son fils. De ce temps-là subsiste un dessin signé La Pointe, représentant le château, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale (d'après H. STEINER)

## 2 - Le contexte historique

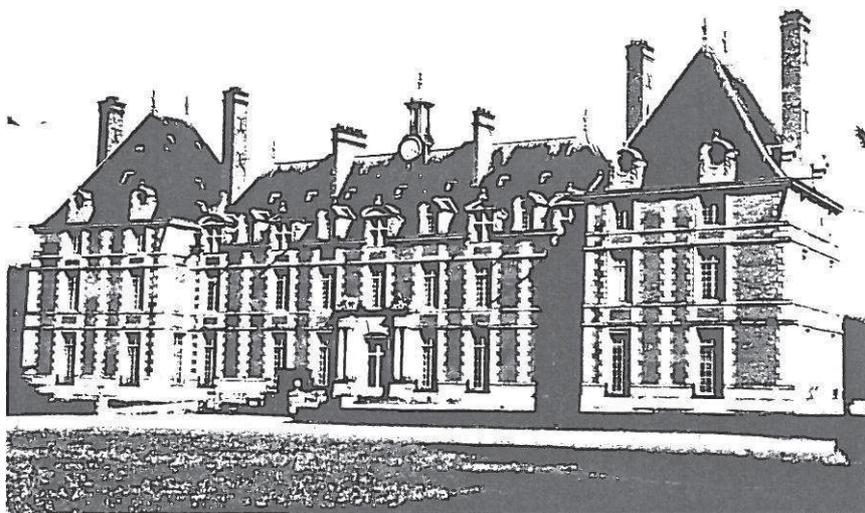
Tous les renseignements qui précèdent montrent qu'une grande activité architecturale règne en ce début du XVII<sup>ème</sup> siècle.

J.M. PEROUSE DE MONTCLOS (Histoire de l'Architecture française - de la Renaissance à la Révolution - Editions Menges/C.N.M.H.S. - 1989) décrit ainsi cette période:

*“Entre l'avènement d'Henri IV en 1589 et la mort de Mazarin, en 1661 s'étend une période complexe, pleine de contradictions ...”* (...)

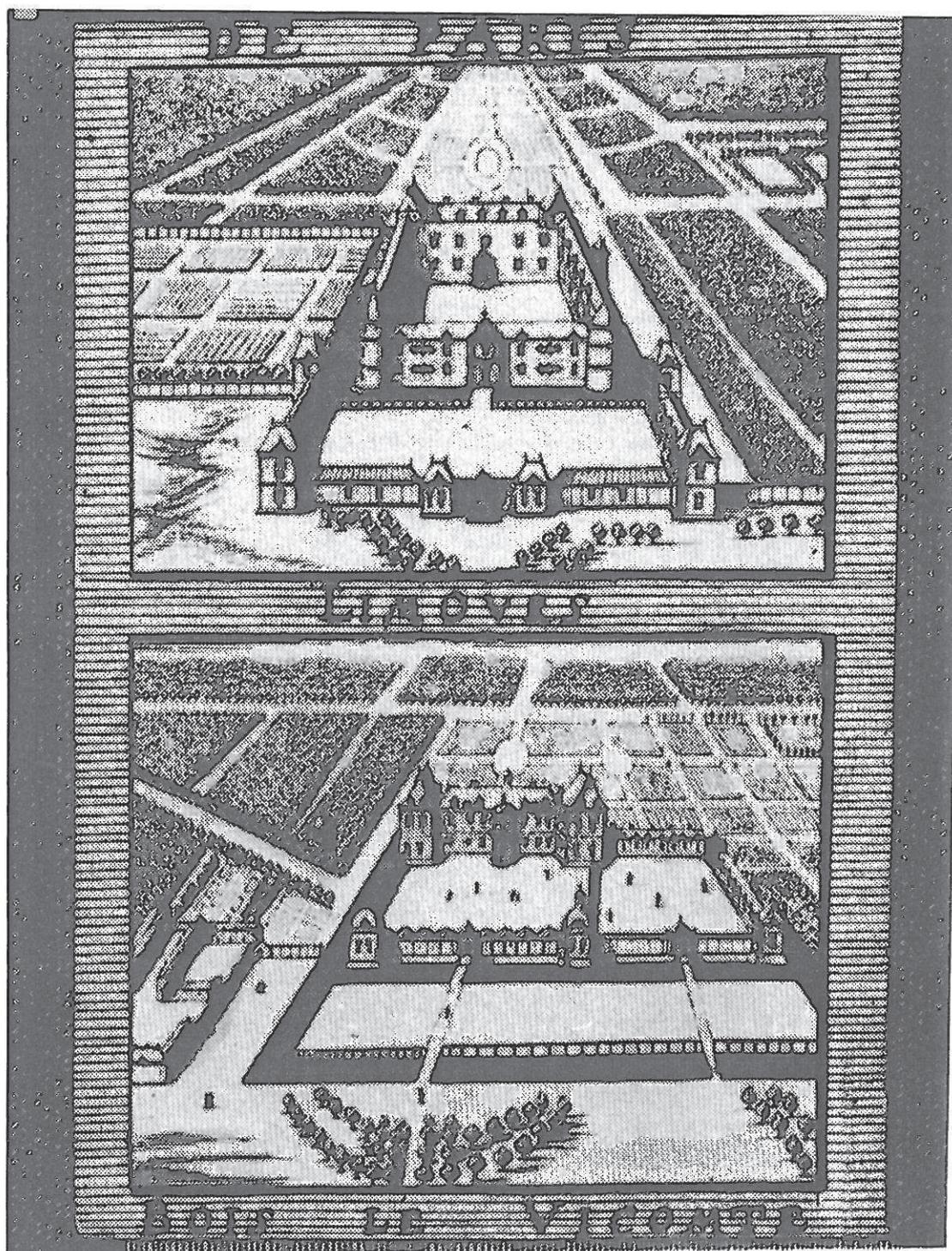
*“L'architecture a prospéré dans l'ensemble de la période qui ne comprend pourtant guère plus de dix ans de paix en continu. Il faut pourtant sept ans du règne de Henri IV pour que s'apaisent les guerres religieuses et leurs prolongements internationaux. (...) Il reste quelques dix ans de règne (1598 - 1610) qui seront, pour toutes sortes de raisons, les plus belles du siècle”...*

A côté des constructions royales et princières, de très nombreuses réalisations voient le jour. Après la mort du surintendant d'Ô, en 1594, les finances furent confiées en 1601 à Maximilien de Béthune, lequel fit élever, à ROSNY, auprès de sa maison natale, un vaste château dominant la Seine. En Décembre 1600, les travaux étaient très avancés, et il passait commande pour le portail qui devait porter les insignes du grand maître de l'artillerie.



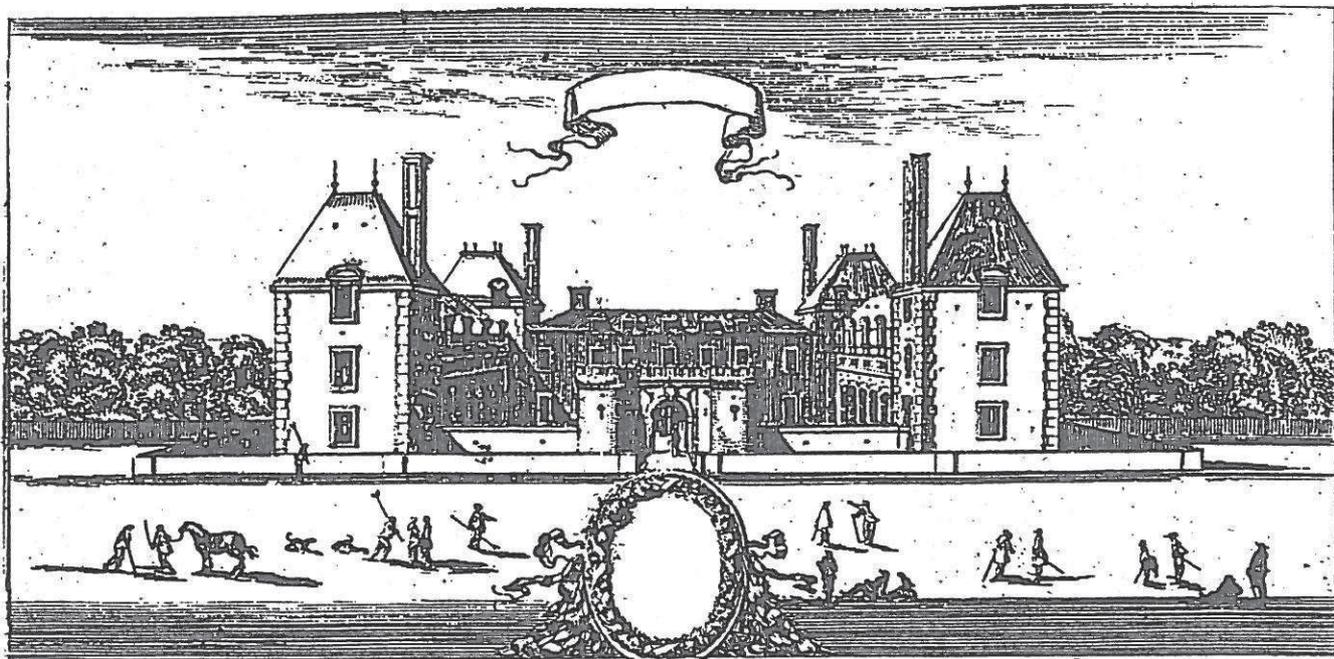
133. Rosny (Yvelines), château, v. 1610-1620

Le château de Bois-le-Vicomte, à Mitry (Seine et Marne), avait été élevé par Marie de Médicis pour son intendant, Feydeau, au milieu de terres très giboyeuses. En 1631, Le Mercier exécutait le toisé des écuries et de la basse-cour, qui étaient donc achevés à cette époque. Denis II Godefroy déclarait les bâtiments "magnifiques et superbement bastis de pierre de taille et briques" Le plan était traditionnel: un rectangle, entouré de douves, que précédaient deux portails, et flanqué de tours... (d'après Louis HAUTECOEUR - Histoire de l'architecture classique en France - Tome Premier - Editions A. et J. PICARD - Paris - 196)

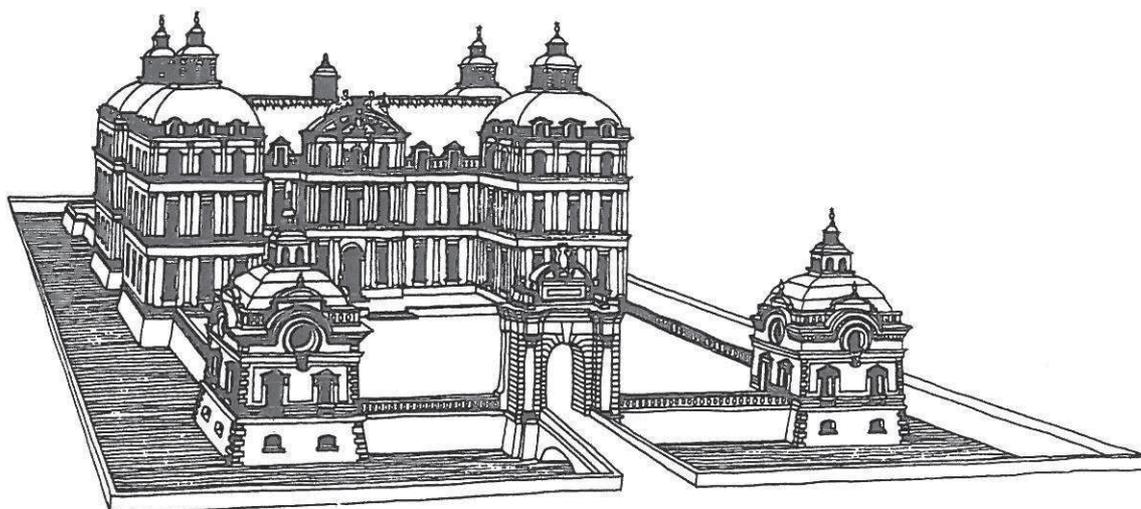


— CHÂTEAUX DE LIMOURS ET DE BOIS-LE-VICOMTE,  
D'APRÈS GOMBOUST, PLAN DE PARIS.

Citons encore, à titre comparatif, les châteaux de VILLEROY, construit en 1560 sur un manoir féodal, qui comporte encore deux ailes latérales reliant le corps de logis aux pavillons d'entrée, et le château de Blérancourt (réalisé à partir de 1612 et achevé avant 1619), oeuvre de Salomon de Brosse



*Vue du Chateau de Villeroy, appartenant a M<sup>r</sup> le Marschal de Villeroy, Duc et Pair de France.  
A PARIS Chez Israël Henriet, rue de l'Arbre sec, au logis de Mons<sup>r</sup> le Mercier Orfevre de la Reine, proche la croix du Tiroir.*



137. Salomon de Brosse. Blérancourt (Aisne), château, commencé v. 1612, achevé avant 1619. Restitution de Peter Smith

### 3 - Le Génitoy

(Le texte et l'étude qui suivent ont été réalisés par Madame Nicole DUCHON)

#### - a - SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

Le Génitoy est actuellement situé sur la commune de Bussy-Saint-Georges, dans le département actuel de Seine-et-Marne, sur un coteau, à 5 km au sud-ouest de Lagny

La commune fut autrefois paroisse de l'archidiaconé de Brie, comprise dans le doyenné de Lagny, dépendant du diocèse, parlement, intendance et élection de la généralité de Paris. (Cette énumération pouvant s'avérer nécessaire à quelques axes de recherche.)

Quant au nom de Génitoy, son orthographe *Genesteium* ou *Genestalum* dans des titres latins, laisse supposer que ce lieu fut à l'origine couvert de *genests*, *genista* et que ce nom soit dérivé de ces mots. Il ne faut pas accorder de crédit à l'hypothèse « génitoire » ou « géniteur », supposée par certains auteurs en raison de la naissance en le lieu d'un bâtard de Louis XIV (voir - V - UNE NAISSANCE PRESQUE ROYALE).

On note qu'en 1888, l'instituteur signale la bonne qualité de la terre (voir annexes). Nous verrons plus loin que ce point explique en grande partie l'histoire du lieu qui a évolué dans une direction agricole.

Le fait qu'un château seigneurial ait existé sur la paroisse de Bussy-Saint-Georges n'enlève rien à l'existence du fief du Génitoy, dont les propriétaires s'honorèrent du titre de « seigneurs » jusqu'à la Révolution. Ce fief est d'ailleurs traditionnellement reconnu comme le plus ancien de Bussy et quelques titres en font remonter l'histoire au moins jusqu'au 12<sup>e</sup> siècle, époque où l'on trouve l'existence d'un moulin.

La terre du Génitoy fut une seigneurie, sur laquelle le seigneur avait, entre autres, droit de cens et de moyenne et basse justice. (En retour, il devait bien sûr acquitter les droits féodaux et royaux. (Encore une fois, ces détails sont soulignés car ils peuvent être sources de recherche.) Afin de connaître les seigneurs et propriétaires qui se sont succédés, on prendra connaissance du chapitre III.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Louis Sanguin, marquis de Livry, seigneur du Génitoy, est à bout de ressources, il cède la seigneurie de Livry au duc d'Orléans et vend la terre et seigneurie du Génitoy à Philippe Lecarpentier, qui sera le dernier seigneur d'Ancien Régime du lieu.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le Génitoy connaît de riches propriétaires (Fouché, Rothschild...), qui se contentent de percevoir des fermages. L'ancien fief est devenu une grosse ferme de bonne rentabilité, au détriment de l'ancien château, peu à peu délaissé et transformé en grange pour le fermier depuis 1784.

Au XX<sup>e</sup> siècle, l'Etat protège le lieu et les bâtiments au titre de l'Inventaire des Monuments Historiques : le site est inscrit le 25 septembre 1944 et une partie des bâtiments l'est également le 9 octobre 1996 (il s'agit des façades et des toitures du château avec ses douves en eau; des façades et des toitures des écuries; des façades et des toitures du bâtiment des communs parallèle au CD n°406; du pigeonnier-porche en totalité). Malheureusement, l'état de l'ensemble se dégrade, d'autant plus que la fin de l'exploitation agricole a fait sonner le glas pour ce qui reste des constructions. Divers propriétaires successifs ne parviennent pas à redonner au Génitoy une nouvelle vie, dans le cadre d'activités immobilières ou culturelles.. Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la société FRANCE-PIERRE 2 relève le défi. C'est aujourd'hui le but de cette étude.

## - b - ETAT ACTUEL DES LIEUX

A ce sujet, consulter :

- l'état des lieux dressé par MM. Isaac et Thoretton.
- les photographies
- les cartes postales
- les articles de presse

Il faut ici rapprocher les documents iconographiques connus, entre autres :

- les plans d'intendance
- l'atlas de Trudaine
- les plans cadastraux.
- le dessin par La Pointe, 2e moitié du XVIIe siècle<sup>i</sup>

## - c - LES PROPRIETAIRES DU DOMAINE

### Achats, héritages et mutations

(Informations relevées dans les divers écrits; matrices cadastrales, documents d'archives; dictionnaires de la noblesse; dossiers d'Hozier à la Bibliothèque Nationale; travaux de M. Lemonchois.)

- **Aubert de Genestay**, chevalier, cité en **1246**, décédé le 30 septembre 1246<sup>ii</sup>, époux de Floria de Bernayo (Flore de Bernay), père d'un fils encore mineur (différentes donations ont été faites à l'abbaye de Livry).

- **Jehan de Genestaio**, chevalier, fils du précédent, cité en 1246, puis **1260 Miles filius defuncti Auberti**.

- **Jehan Matelin** (ou Motelin), écuyer, demeurant à Lagny, tient le Génitoy en **1383**.

- **Philippe Levraville** (ou Levrainville), écuyer, seigneur de Genestay-en-Brie en **1518**<sup>iii</sup>.

- **Philippe le Rouillé**, seigneur du Génitoy et en partie de Bussy-St-Georges en **1527**.

- **Sébastien le Rouillé**, sieur de Genitoy, trésorier ou garde des chartes de François 1er, apparenté aux abbés de Lagny. Il rend un aveu et dénombrement le 22 octobre **1565**<sup>iv</sup>.

- **René le Rouillé**, abbé et comte de Lagny. Titre nouvel pour la terre et seigneurie du Génitoy, le 22 octobre 1565<sup>v</sup>.

- **Pierre le Rouillé**, conseiller en Parlement, écuyer, seigneur du Génitoy en 1567<sup>vi</sup>.

- **René le Rouillé** échange, le 9 octobre 1580, la terre et seigneurie du Génitoy, contre 4 483 livres tournois en rentes assignées sur les aides et gabelles et autres natures, par-devant Charles (?) et les dames D'Estrées et de la Bourdaizie(?).

**Un sieur de la Bourdaizie**, apparemment propriétaire depuis 1580, rend foi et hommage pour le Génitoy au seigneur de Montgay le 22/03/1583<sup>vii</sup>.

**Georges Babon seigneur de la Bourdaizie et du Génitoy**, rend aveux et dénombrement à messire François d'Angemer, baron de Montgay, pour raison de la terre du Génitoy, au mois de mai 1594. (On trouve également une constitution par le vicomte d'Estrange et dame Marie Babon de la Bourdaizie, au profit du sieur de Courtenay du 12 décembre 1621) (même source que ci-dessus).

- **Christophe de Thou**, président au Parlement de Paris, a une origine généalogique commune avec les Sanguin seigneurs de Livry, que nous verrons plus bas.

*(Il serait intéressant de mieux connaître ce Christophe de THOU, Président au Parlement de Paris, qui pourrait être le maître d'ouvrage du château)*

- **Guillaume de Bordeaux**, seigneur de Neuville et du Génitoy, par l'acquisition qu'il en a faite par adjudication fin 1630<sup>viii</sup>, écuyer, payeur des gages de la Cour des Comptes, puis chevalier, Conseiller du Roi en ses conseils, puis Intendant des Finances, époux de Catherine Canaye (décédée 1er janvier 1689), ayant pour fille Marie, héritière, future propriétaire du Génitoy, épouse de Jacques Sanguin. Guillaume de Bordeaux meurt avant octobre 1660, puisque son inventaire après décès est effectué dans la maison parisienne du défunt, rue des Francs-Bourgeois, par Me Motelet, le 7 octobre 1660<sup>ix</sup>.

- **Jacques Sanguin**, chevalier, seigneur de Livry et du Génitoy, Conseiller du Roi en ses conseils, 1er Maître d'Hôtel ordinaire de sa Majesté, Capitaine des Chasses et Plaines et Forêts de Livry et de Bondy, époux de Marie Bordeaux (x le 5 janvier 1647). Il est seigneur du Génitoy par sa femme qui en hérite à la mort de son père en 1660. Jacques Sanguin est décédé le 1er septembre 1680 au château de Rumigny, près d'Aubenton. Il fut enterré dans l'église de Livry.

- **Louis I Sanguin** (04/07/1648-06/11/1723), Seigneur de Livry et du Génitoy en 1680. Enseigne des gendarmes de Bourgogne, maître de camp de cavalerie, aide de camp du roi, maréchal de camp, capitaine des chasses de Livry et Bondy, 1er Maître d'Hôtel du Roi après le décès de son père. Voit l'érection de sa terre de Livry en marquisat en février 1688. Epoux de Marie-Antoinette de Beauvilliers (x 4 ou 10/01/1678) qui décèdera le 13/10/1729. Il décède le 06/11/1723 à Versailles. C'est lui qui prête sa maison à Mme de Montespan afin qu'elle y accouche en 1672.

- **Louis II Sanguin**, baptisé par Bossuet le 5 avril 1679, Louis XIV et Marie-Thérèse, parrain et marraine. Il épouse Marie-Madeleine Françoise Robert de la Fortelle le 7 décembre 1706. Il est par héritage seigneur de Livry et du Génitoy en 1723. Nommé comte et 1er Maître d'Hôtel de sa Majesté. Il est l'un des seigneurs qui accompagne le roi d'Espagne jusqu'à la frontière. On le trouve Colonel du Régiment de Tournafort en 1699, brigadier en 1704, Maréchal de Camp et Lieutenant général, Chevalier des Ordres du Roi le 3 juin 1724. Il rédige son testament<sup>x</sup>décède en juillet 1741<sup>xi</sup>. Son épouse lui survit de peu puisque l'on procède à son inventaire après-décès le 22 janvier 1742 et au partage des biens le 4 juillet 1754<sup>xii</sup>.

- **Paul François Sanguin**, fils du précédent, chevalier puis marquis de Livry (c'est le Chevalier de Livry dont parle l'abbé Lebeuf), seigneur du Génitoy par héritage, en 1741. Il épouse Marie-Christine de Maniban. 1er Maître d'Hôtel du Roi et colonel du Régiment du Perche, il décède sans postérité le 16 mai 1758<sup>xiiiiv</sup>.

- **François Hippolyte Sanguin**, né en 1715, Chevalier de Malte, Chef d'Escadre des Armées navales. Resté seul de son nom en 1758, après la mort du marquis de Livry, son frère, il quitte la Croix de Malte en 1760 et épouse le 15 avril Thérèse Bonne Gillain de Bénouville. Il porte le titre de Chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis. De leur union naîtront cinq enfants qui ne seront pas concernés par le Génitoy puisque leurs parents l'auront vendu en 1787<sup>xv</sup>. François Sanguin est mort à Caen le 9 janvier 1789. Une partie des biens du Génitoy qui lui restaient furent vendus en 1790.

- **Philippe Amand Lecarpentier**, écuyer, seigneur de Heins meyrrie, dit St-Maur, Grand-maison et autres lieux, Chef de fruiterie de la Reine, puis propriétaire, demeurant à Paris, rue Coqueron, achète le Génitoy le 07/09/1787. Il le garde jusqu'au 8 floréal an X (28 avril 1802), date à laquelle il le vend à Joseph Fouché, ministre de la Police de Napoléon Bonaparte.<sup>xvi</sup>

- **Joseph Fouché**, duc d'Otrante, Ministre de la Police de la ville de Paris pendant le Consulat et l'Empire, demeurant à Paris, quai Voltaire, époux en premières noces<sup>xvii</sup> de Jeanne Coignaud et en seconde noces d'Ernestine Gabrielle de Castellanne. Plus tard, il est Sénateur, titulaire de la Sénatorie d'Aix-en-Provence, Gd Officier décoré du Grand Aigle de la Légion d'Honneur, Gd Aigle des Ordres de Léopold et de l'Aigle d'or. Il habite en son hôtel, rue Cérutti, n°9.

Il achète le Génitoy le 8 floréal an X (28 avril 1802). Sa 1ère épouse décède en 1813<sup>xviii</sup> dans sa résidence habituelle du château de Ferrières. Son inventaire après-décès est très épais ! Les époux Fouché étaient de gros propriétaires (on compte 63 titres de propriétés concernant des terres, châteaux, fermes, dont la majeure partie dans cette région de Seine et Marne). Des experts sont nommés pour faire l'inventaire et l'estimation des meubles et effets du château de Ferrières. Aucun effet n'est déclaré au Génitoy, ce qui précise que le lieu est loué et que les propriétaires n'y résident jamais. En fait, les biens font l'objet de baux de location à des fermiers<sup>xix</sup>.

Le 30/12/1816, il vend la moitié indivis de ses biens à Defries et Lamel, banquiers devant un notaire de Prague. La vente est légalisée à Paris, devant Me Viault, le 17 octobre 1818<sup>xx</sup>. Les 17 octobre 1818 et 18/11/1818, on procède au partage<sup>xxi</sup> suite au décès de la 1ère femme de Fouché et après le jugement rendu par le Tribunal Civil de 1ère Instance de la Seine le 7 août 1818. Arrivent au partage les quatre enfants du couple et les banquiers pour la moitié

des biens : par tirage au sort, ce sont les banquiers qui sont désignés propriétaires du lot n°1 qui est le Génitoy.

- **Monsieur le comte de Fries et Cie, ainsi que Messieurs de Lamel et Fils**, tous banquiers, propriétaires de la moitié puis bénéficiaires de l'autre moitié du Génitoy par tirage au sort lors du partage de **1818**, après le décès de la première épouse de Joseph Fouché, jusqu'au jour de la revente au duc d'Otrante, fils Fouché, devant Me Laisné, le 25 octobre 1820<sup>xxii</sup>.

- **Joseph, Etienne, Jean, Liberté Fouché, duc d'Otrante fils**, né le 13 mars 1797, propriétaire depuis **1820**, revend les  $\frac{3}{4}$  du génitoy à ses frères et soeur, Armand, Cyriaque, François, né le 25 mars 1800 et Paul, Athanase, né le 25 juin 1801, tous deux comtes d'Otrante et Joséphine Fouché, épouse La Barthe, comtesse de Thermes, née le 29 juin 1803. La revente est signée le 06 juillet 1828, devant Me Pillaut, notaire à Lagny<sup>xxiii</sup>

- Le même jour 6 juillet **1828**, les comtes d'Otrante font l'abandon de leurs parts sur le Génitoy à **Mme la comtesse de Thermes**, leur soeur, devant le même notaire.

- Monsieur le duc d'Otrante, dans le même temps, revend sa part (1/4 restant) à Louis **Joseph Ferdinand de la Barthe, comte de Thermes**, lieutenant colonel des Gardes à pied du corps du roi (le mari de la fille Fouché), toujours en **1828**.

*Nota :*

*Quelle est la raison de ces mutations successives ?*

*Joseph Fouché est loin de manquer de liquidités, dans la partie « créances » de la succession, on découvre qu'il prête de l'argent à ses employés et fermiers (par exemple, Jean-François Dauré et Marie-Claire Sophie Martin, époux fermiers du Génitoy).*

*On peut penser à des affaires financières ou fiscales (on passe par des banquiers étrangers).*

*Il peut aussi s'agir d'éviter certaines difficultés de tutelle d'enfants mineurs. En effet, à la mort de la 1ère femme de Fouché, leurs enfants ont respectivement, 16, 13, 12 et 10 ans. Joseph Fouché vend ses biens aux banquiers trois ans plus tard, au moment où il se remarie. Peut-être met-il ainsi à l'abri le bien de ses enfants. D'autant que les banquiers revendent au fils Fouché en 1820, lorsqu'il a atteint l'âge de 23 ans (la majorité). Lui-même reste seul propriétaire jusqu'en 1828, lorsque sa soeur, cadette de la famille, a 25 ans. Il semble ainsi que la banque et le fils aîné remplissent le rôle indirect de tuteurs.*

- **Jacob, Mayer (James) Baron de Rothschild**, propriétaire suite à l'acquisition faite du comte et de la comtesse de Thermes, demeurant tous deux à Paris, rue du Marché d'Aguesseau, n°4. L'achat est signé devant Lombard et Péan de St-Gilles, les 27 et 30 avril **1833**<sup>xxiv</sup>.

- **Alphonse Gustave Edmond de Rothschild.**

- **Edouard de Rothschild.**

- **Paul Ledan**, ancien maire de Bussy-Saint-Georges

- **Jean-Louis Thebaut**, ancien fermier de Paul Ledan.

- **A.F.T.R.P.** en 1994.

- **Commune de Bussy-Saint-Georges** en 1999.

- **France-Pierre 2**, en 2001, PDG. M. de Souza

#### - d - EVOLUTION DES BÂTIMENTS ET DES LIEUX

En 1178, on trouve l'existence d'un moulin et de vignes contiguës, mentionnés dans le Grand Pastoral. *Molendinum de Genesteio*<sup>xxv</sup>

En 1383, Jean Motelin tient le Génitoy d'une contenance de 14 arpents (environ 5,8 ha).

*Pour le moment, aucune information sur cette période intermédiaire. Voir recherches en cours.*

Le 4 janvier 1630, a lieu un procès-verbal de « visitation des réparations à faire au château du Génitoy » (signalé dans l'inventaire après-décès de Guillaume de Bordeaux sans source supplémentaire, ce qui rend difficile la recherche, sauf par le biais de la procédure d'adjudication).

*Guillaume de Bordeaux devenant propriétaire par adjudication en janvier 1631, il faut penser que le château était en difficultés plus d'un an avant cette mutation. Cela apporte certainement des éléments en faveur d'une reprise XVIIe de la façade et des bâtiments.*

Le 7 octobre 1660, on procède à l'inventaire après-décès de Guillaume de Bordeaux. On se déplace dans les pièces du château que le seigneur occupait, ainsi :

- « - dans le lieu servant de cuisine,
- dans le cabinet à côté de la salle du pavillon ayant regard sur la basse-cour (*tables, buffet, couche, linge*),
- dans un petit cabinet à côté (*des matelas*),
- dans le second étage dudit pavillon (*deux couches à piliers et leurs garnitures, couvertures, ainsi que sept fauteuils*),
- dans la garde-robe à côté (*deux couchettes et une table de bois blanc*),
- dans la chambre du Flamant (*il s'agit sûrement de la chambre d'un domestique*) (*une table, une couche, une couchette et un buffet*),
- les armes (*on ne dit pas où la salle se trouve*) (*six mousquets, deux mousquetons, une horloge avec sa montre, une cloche de fonte*),
- dans la chambre des pentes (?) au 3e étage (*une table, une couche, un matelas*),
- dans un .... pavillon (*deux couches, deux coffres, sept chaises et un tapis de Turquie dans cet endroit*)
- dans la garde-robe (*une couche*),
- au galetas du pavillon (*chenets, deux tables, trois couches*)
- dans la garde-robe attenant (*des pièces en tapisserie d'Armorique et de Bergame*), *une couche, quatre matelas, des couvertures*),

- au garde-meubles (*des garnitures, tentures, tapis et tapisseries, chaises, tables, guéridons, coffre, linge, draps, vaisselle d'argent*),
- dans la basse-cour (*du bois et des branchages, un chariot*),
- dans la grange (*matelas ordinaire, trois paires de chenets, un fourneau, un tourne-broche, quatre tableaux*).

*On retient de cet inventaire que le seigneur habite réellement ailleurs, dans sa maison parisienne. Le château du Génitoy n'est pas très habité. Seul le garde meubles est garni, ce qui suppose que les pièces non décrites sont occupées par quelqu'un d'autre que le propriétaire ou qu'elles sont vides. Seules, les pièces occupées par des domestiques contiennent des objets usuels, indiquant une occupation régulière sans doute justifiée pour le gardiennage. Néanmoins, la présence de linge et de vaisselle d'argent témoigne de la venue, même rare, du propriétaire.*

*Quant à la désignation des pièces, elle reste succincte. Nous avons confirmation qu'il y a au moins deux pavillons de trois étages (à rapprocher du dessin de La Pointe, de la même époque).*

Le bail signé le 30 août 1784<sup>xxvi</sup> a le mérite de nous apprendre que la ferme du Génitoy consiste en « bâtiments, basse-cour, écuries, volette à pigeons et autres bâtiments en dépendant ». « Le seigneur marquis de Livry se réserve le château proprement dit à l'exception des fossés qui entourent ledit château, lesquels les preneurs pourront empoissonner à leur profit. A charge qu'ils ne pourront exiger, pendant le cours du bail, aucune réparation des murs desdits fossés, ni nettoisement ou curage de ceux-ci et pour la condition que ledit seigneur marquis de Livry pourra, toutes fois et quand il le jugera à propos, lorsqu'il ira audit château et pendant le séjour qu'il y fera, y faire pêcher du poisson pour sa table. (...) »

Les preneurs auront la liberté et faculté de faire passer leurs voitures sur la chaussée pavée qui passe dans les cours du château et de la ferme du Génitoy, mais seulement tant que cette chaussée et le pont seront praticables, M. le marquis de Livry ne pouvant être assujéti des réparations et entretien. »

*Le propriétaire n'a pas l'intention d'entretenir le château. Voilà qui est de mauvais augure !*

Toujours dans le même contrat :

« Quoique le château du Génitoy fasse partie des réserves ci-dessus, néanmoins, comme les granges de la ferme des Bouleaux sont tombées et qu'il n'y a pas de grenier suffisant à la ferme du Génitoy pour y serrer les grains d'une année de récolte, il est convenu que pendant le cours du présent bail, ou jusqu'à ce que ledit seigneur marquis de Livry ait fait, si bon lui semble, reconstruire par augmentation, à la ferme du Génitoy et des Grands bouleaux, lesdits preneurs jouiront de quatre chambres dudit château et des greniers pour y mettre les grains, à condition non seulement que dans lesdites chambres et greniers, ils ne pourront mettre que des grains et rien de combustible, mais même que pour empêcher que la charge des grains ne puisse rien rompre ni endommager au gros mur plancher et poutres, lesdits preneurs seront tenus solidairement de faire étayer de nouveau, s'il en était besoin, les poutres et planchers d'au-dessus et d'au-dessous desdites quatre chambres, de manière que lesdits mur plancher et poutres ne soient aucunement endommagés, rompus, affaissés ni dévoyés, à peine de tout dépens, dommages et intérêts qu'ils rendent lesdits murs, planchers et poutres en l'état qu'ils sont actuellement, lequel état sera constaté par un mémoire que les parties en feront entre-elles sous leur seing privé. (*Domage !*) »

Ledit seigneur marquis de Livry, à la réquisition des preneurs et pour leur faire plaisir, leur accorde la jouissance pendant le cours du présent bail, du pavillon où est le berger, en entrant dans la cour du château, sous la condition et non autrement qu'ils ne pourront prétendre qu'il soit fait aucune réparation audit pavillon, qui, d'ailleurs, ne fait point partie du présent bail. »

*C'est donc en 1784 que le château commença à être transformé en grange. On peut penser que les mesures de sécurité avancées ne furent pas respectées, puisque, dès 1785, des travaux importants furent engagés. Le marquis ne pouvant pas les payer, contraint par ailleurs de vendre sa seigneurie de Livry au duc d'Orléans, exangue de ressources, il est conduit à se séparer du Génitoy et à trouver un acquéreur qui puisse reprendre le château en l'état et payer les dettes.*

Ainsi, en 1787, le marquis et la marquise François Sanguin de Livry vendent leur bien à Philippe Amand Lecarpentier. Le Génitoy consiste alors en « un château en mauvais état, cour, basse-cour, parc, ferme, bois, terres, prés, pâtures, friches, clos, vignes, droits féodaux, cens, rentes seigneuriales, tous les autres droits féodaux, s'il y en a, tous les autres titres utiles et honorifiques ».

On apprend dans cet acte qu'« une somme de 143 livres est due au sieur Langlade, menuisier à Paris, pour ouvrages et fournitures de sa profession, faits et entrepris par lui pour les vendeurs audit château du Génitoy ». De même, « 938 livres 17 sols sont dus au sieur Deschamps, maçon, pour raison des ouvrages de maçonnerie et couverture, faits par lui pour lesdits vendeurs dans le courant de chacune des années 1785 et 1786, et enfin toutes les sommes qui sont dues, tant au même sieur Deschamps (4 180 livres); qu'aux sieurs Périchon, dit Valentin, maître charpentier (2 230 livres); Guillot, serrurier (570 livres); Chauvin, vitrier (1 100 livres); Cazot et Varlet, menuisiers (2 636 livres), pour raison des ouvrages et réparations faits par tous les entrepreneurs ci-dessus nommés, jusqu'à ce jour, dans ledit château du Génitoy, suivant les ordres dudit sieur Lecarpentier, en conséquence de l'autorisation qui lui en avait été donnée jusqu'à concurrence de la somme de 12 000 livres, suivant le bail dudit château passé devant Me Rouen et son confrère le (date restée en blanc).

Quelque temps après, les entrepreneurs attestent en présence de M. Claude, Thomas Delessault, architecte, ancien pensionnaire du Roi, demeurant ordinairement à Paris, rue de la Tissanderie, que Lecarpentier les a payé en direct des dettes qui remontent aux travaux faits depuis 1785, dans la ferme et le château du Génitoy.

*Ces lignes sont importantes. Les Sanguin de Livry sont à bout de ressources puisqu'ils demandent à leur acquéreur de se substituer à eux pour payer leurs dettes. Elles confirment des travaux lourds (grosses factures et présence d'un architecte) ! Ces travaux ont débuté en 1785, ce que l'on sait par ailleurs grâce aux archives conservées à Caen. Il apparaît que les travaux ont été interrompus (mention d'une saisie), puis repris par Lecarpentier (avec autorisation des Sanguin), avant même qu'il ne soit propriétaire du château. Par ailleurs, on comprend que la ferme et le château sont concernés par ces travaux.*

En 1802, lors de l'échange Lecarpentier/Fouché, « le château, le parc et les bâtiments de la ferme, contiennent cinquante et un arpents trois perches (...) ainsi que lesdits biens des poursuites, étendent et comportent tant en fonds que sans excepter ni retenir autre chose que les meubles meublants, glaces et autres objets ne tenant pas à fer et à cloud, et bien entendu que l'horloge, la clochette, les décorations dans la salle du prétoire, ensemble l'autel et les tableaux étant dans la chapelle font partie de la présente vente... ».

Un bail du 18 septembre 1806, signé par les époux Fouché en faveur de Jean-François Dauré et Elisabeth Rassart, sa première épouse, nous donne quelques informations sur la consistance et l'utilisation des lieux. Les conditions du bail sont rappelées dans l'inventaire de 1813, ainsi :

Fouché a donné en location « tout ce qui composait alors (précisé dans le texte, ce qui laisse supposer que ce n'est plus tout-à-fait la même chose en 1813), à savoir, la ferme du Génitoy, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, clos, terres labourables, prés, friches et pâtures, y compris 3 ha 25 a environ de remise lors défrichée depuis peu de temps, le tout contenant environ 220 ha 50a »

« Plus les bâtiments et les cours du ci-devant château du génitoy, le jardin potager y attenant et le parc en dépendant, consistant en terres labourables, prés et bois, le tout contenant environ 20 ha, plus les pièces de terres, plus la ferme de Violaine.

Pour du tout en jouir par le fermier, savoir, de la ferme du Génitoy et dépendances désignées pendant 18 années et 18 récoltes consécutives, commencées à la St-Martin d'Hiver de l'an 1809, pour faire la 1ère récolte en 1810 et finir par la récolte de 1827.

Le tout sous la réserve par M. le duc d'Otrante, de tous les arbres, arbrisseaux et arbustes d'agrément existants dans le parc du Génitoy, épars ou en pépinière, ainsi que le droit de passage aux gens qui y seraient envoyés pour en assurer semis et cultures.

Le fermier paiera les taxes foncières (?), ne pourra céder son bail sans le consentement du propriétaire. Le fermage annuel sera payé en nature : 85 662 kg de blé bien criblé, loyal et marchand, de la meilleure de froment qui sera récolté sur les terres, plus 50 000 bottes de foin-fourrage du poids de 5 kg chaque botte, savoir 1/3 en foin, 1/3 en luzerne de la 1ère et de la 2e coupe, et un autre 1/3 en trèfle et sainfoin de toute première qualité.

Les fermages livrables chaque année en deux portions égales, les jours de Noël et de la Pentecôte à Pontcarré, Lamirault, Ferrières et Lagny, et à la volonté du propriétaire.

Bien que les fermages soient payables en nature, M. le duc ou ses représentants, auront la faculté d'exiger, si bon leur semblerait, le paiement en numéraires, d'après les mercuriales du marché de Lagny.

Le droit de chasse est réservé par M. le duc.

Le bail sera résilié de plein droit, si non paiement des fermages. »

De ces conditions, on retient qu'en 1806, le domaine est alors strictement agricole, que le château n'existe plus en temps que tel (on l'a sûrement dépouillé des derniers ornements de la chapelle et du prétoire), qu'une partie du parc est utilisée en pépinière.

Le 17 octobre 1818, lors de la liquidation du partage de la succession Fouché, après le décès de sa 1ère épouse, la description du château, dépendances est ainsi donnée : « d'un principal corps de logis servant de manoir, au milieu de deux bâtiments qui renferment les écuries et les étables, deux autres bâtiments servant de bergerie, autre bâtiment comportant des hangars, dans la deuxième cour, bâtiment à droite, dans ladite cour avec deux ailes sur une troisième cour, petits bâtiments à l'usage de toits à porcs, corps de bâtiment de l'ancien château, employé à l'usage de grange, cour, deux jardins potagers, pâtis sur l'ancienne esplanade où est un petit pavillon de garde, parc clos de haies vives et de fossés. Le tout contenant 20 ha 23 a 19 ca. »

On voit ici apparaître le logis principal servant de manoir, du côté de la ferme.

Le 25 octobre 1820, les banquiers revendent au fils Fouché le domaine du Génitoy et toutes ses dépendances, contenant en totalité 320 ha avec les terres acquises ou échangées lors

de multiples transactions par Joseph Fouché. La description des bâtiments est rigoureusement identique à celle de 1818, ci-dessus.

Le 6 juillet 1828, le duc d'Otrante fils, revend les  $\frac{3}{4}$  indivis du Génitoy à ses frères et soeurs. Le domaine total compte alors 320 ha. La définition des bâtiments reste la même qu'en 1818 « un principal corps de logis servant de manoir.... parc clos de haies vives et de fossés. »

En 1833, une annonce légale, destinée à purger les hypothèques éventuelles sur le domaine, est effectuée suite à l'achat par le baron de Rothschild<sup>xxvii</sup>. Elle concerne « le domaine du Génitoy (...) qui ne consiste plus aujourd'hui que dans les immeubles ci-après désignés, à savoir : un corps de ferme auquel l'ancien château et ses communs sont réunis, jardins, cour, fossés, clos et parc; le tout d'un seul tenant, présentant dans son ensemble un emplacement de forme carrée avec demi-lune, au levant en tant qu'il peut dépendre de la propriété, tenant au nord au numéro 2 des terres ci-après (lieudit le Sycomore ou les Cent Arpents) et au domaine de Guermantes, du midi au chemin de Croissy à Jossigny, du levant au même numéro 2, du couchant au numéro premier des mêmes terres (lieudit le Coin du Parc) et au chemin de Bussy-St-Georges au Génitoy, le tout contenant environ 20 ha, 23 a, 19 ca. ».

La vente est faite sous diverses conditions dont « laisser enlever toutes les pierres et grès qui proviennent des démolitions antérieures au mois de février 1833 et tous les arbres abattus à la même époque qui ne font pas partie de la présente vente. ».

On comprend ici que des modifications ont eu lieu entre 1828 et 1833. On parle de pierres et de grès : il faut entendre pierres taillées par ce dernier mot, il s'agit donc de bâtiments et non de murs de clôture.

En 1849, François de Guilhermy visite le Génitoy<sup>xxviii</sup>, il note :

« Château du génitoy, à une demi-lieue de Bucy, connu depuis le XIIe siècle. Christophe de Thou en a été seigneur. Ce n'est plus qu'une très vaste ferme. L'ensemble des bâtiments paraît être du XVIIe siècle. Une tourelle au-dessus de l'entrée de la cour. Un gros bâtiment carré, qui a pu être le château et qui est devenu une grange. »

*Par « bâtiment carré, il faut comprendre aussi bien rectangle ».*

En 1874, dans l'almanach de Seine-et-Marne, on lit « le Génitoy, aujourd'hui ferme importante, autrefois château ».

« C'est au XIXe siècle une grosse ferme briarde, rapportant de gros revenus, affermée à de gros exploitants, tels les Ganneron père et fils, éleveurs de mérinos » (d'après le site internet de la ville de Bussy St-Georges).

En 1888, l'instituteur Chouard souligne : « il reste encore une partie de l'ancien château qui a été abaissé et qui sert de grange au fermier. Une partie des fossés existe encore. »

*Il est vraisemblable que le maître d'école a alors sur nous l'avantage d'une tradition orale après seulement trois ou quatre générations de villageois-témoins de la décadence des lieux.*

En 1975, le S.I. de Lagny publie :

« Transformé en granges et en remises, le château est parfaitement reconnaissable. des fossés en eau l'entourent. C'est aujourd'hui une ferme, dont les bâtiments se signalent par le beau pigeonnier placé en bordure de la nationale 303. »

« Une grosse bâtisse en ruine, entourée de fossés autrefois alimentés par la source de la Butte de Vaux, est tout ce qui reste l'ancien château qu'un petit pont de pierres relie à la ferme comprenant plusieurs corps de bâtiments disposés en enceinte fermée. Un pigeonnier sur le porche d'entrée donne au Génitoy son cachet esthétique. » (D'après site internet de la ville de Bussy-St Georges, 2002 ).

*Il faut ajouter à ces informations le rapprochement entre les définitions de l'occupation des parcelles (matrices cadastrales) et les différents plans, pour connaître la nature des constructions, cours et terres.*

#### **- e - ANECDOTE : UNE NAISSANCE PRESQUE ROYALE**

Nous avons vu plus haut que certains auteurs ont voulu trouver en « Génitoy », une origine liée à « géniteur ». On rencontre même « génitoire » dans plusieurs textes.

Cette déformation du vocable vient d'un événement survenu au XVII<sup>e</sup> siècle. En voici les circonstances, rapportées par Françoise d'Aubigné, veuve Scarron (la future Mme de Maintenon)<sup>xxix</sup>, gouvernante des enfants du roi Louis XIV et de Mme de Montespan :

« Le 25 avril de l'année 1672, Monsieur de Louvois vint me porter l'ordre de me mettre en route sur-le-champ avec le petit Louis-Auguste pour me rendre au Génitoy, près de Lagny, où le Roi devait passer trois jours plus tard en quittant Saint-Germain pour se rendre aux armées. Je m'installai donc dans le petit château qu'y possédait un sieur Sanguin, maître d'hôtel ordinaire du Roi. Le 27 de grand matin, une calèche à six chevaux, dont les rideaux étaient tirés, s'arrêta devant la maison : Mme de Montespan en descendit, à laquelle le Roi donnait la main. Ils me parurent plus unis que jamais. Le Roi passa toute la journée au Génitoy et décida que Mme de Montespan y demeurerait avec moi deux ou trois mois pour faire ses couches. Lorsqu'il partait ainsi aux armées, le Roi avait coutume, s'il n'emmenait les dames avec lui, de mettre de l'ordre à son sérail avant de le quitter : cette fois, il assignait Saint-Germain pour résidence à la Reine, mettait Melle de la Vallière en pension chez les Carmélites de Chaillot, et enfermait Mme de Montespan au Génitoy sous ma garde. »

Ce qui est certain, c'est que le 20 juin de cette même année 1672, est né au Génitoy, un bâtard du Roi et de sa maîtresse, la marquise de Montespan. Cet enfant a été légitimé le 20 décembre 1673 (ou 1675, suivant les auteurs), sous le nom de Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, abbé de St-Denis et de St-Germain-des-Prés. (Il mourra une dizaine d'années plus tard).

#### Intérêt de l'anecdote :

- Elle nous livre une information essentielle : le château du Génitoy est alors suffisamment sécurisant et agréable pour que le Roi-Soleil choisisse d'y mettre à l'abri sa belle et sa progéniture. C'est une demeure de choix royal.

- Elle confirme également le rapport étroit existant entre la famille de Jacques Sanguin et Louis XIV. En effet, ce dernier sera six ans plus tard le parrain d'un fils de Sanguin, baptisé à Saint-Germain-en-Laye par Bossuet, la reine Marie-Thérèse en étant la marraine. Par ailleurs, Paul, le frère de sa bru, duc de Beauvilliers, est Gouverneur des Prines, petits-fils du Roi.

Ainsi, lorsque Louis XIV souhaite que Mme de Montespan accouche au Génitoy, il est en situation de parfaite confiance.

- Enfin, connaissant la passion architecturale du Roi-Soleil qui donne volontiers de précieux conseils lorsqu'il se rend en visite chez sujets, il n'est pas impossible d'imaginer qu'il ait pu, au passage, avancer quelque idée d'aménagement ou d'embellissement du Génitoy.

#### - f - ANNEXES

Monographie de l'instituteur en 1888.

Dessin de La Pointe, XVIIe siècle;

Planche de l'atlas de Trudaine, XVIIIe siècle.

Plan d'Intendance de 1783.

Plans cadastraux 1838.

Dossier de protection du site.

Généalogie des Bordeaux

Généalogie des Sanguin

Biographie sommaire de Joseph Fouché;

#### - g - RECHERCHES EN COURS

A propos de l'histoire du domaine :

Un corps d'extraits a été constitué par Me Picquais, notaire à Paris, établissant la propriété du Génitoy, en faveur du vendeur en 1787. (N'est certainement pas conservé en minute).

Il faudra, si besoin étendre le paysage seigneurial, à travers d'autres titres ou archives (cartulaires, pièces de greffe de bailliage, droits seigneuriaux, etc.).

- voir substitution de la seigneurie de Livry sur celles du Génitoy et des Bouleaux, par acte entre Pierre Pitoin, intendant des maisons, domaines et finances de Monseigneur le duc d'Orléans, devant Me Dhomme et son confrère, notaires à Paris, le 8 mars 1773, dont la minute est ensuite d'un autre acte du 27/10/1772.

(Suite à la vente de la seigneurie de Livry au duc d'Orléans devant le même notaire le 31/12/1769.)

- voir les sources signalées par H. Stein =  
Génitoy, près Lagny en 1602 AN Y 140.fol 442 V°  
Le Génitoy, XVIIe siècle ADSM E1473.  
Le Génitoire en 1739. AN S 1557.

A propos de la naissance presque royale :

- voir RP de Bussy ou de Jossigny (l'enfant a sûrement été déclaré quelque part).
- vérifier les dates de légitimation et de décès (il a été inhumé dans la choeur de St Germain-des-Prés.
- revoir les lettres de Mme de Sévigné (4 mai 1672) : elle était très proche de M. de Pomponne, seigneur de l'un des fiefs de Bussy. Elle déclare également très souvent se rendre à Livry.

A propos des propriétaires et (ou) des mutations ou héritages :

- insister aux AN, auprès de Mme Vaillant, conservateur, liasse en déficit ou égarée, notaire Claude Boreau, concernant aveu et dénombrement par Sébastien le Rouillé le 22/10/1565, AN MC XC/223, signalé dans l'inventaire après-décès de G. de Bordeaux.

*Nota : l'inventaire de Guillaume de Bordeaux n'a pas fini de parler.*

Titre nouvel par René le Roullie pour la terre et seigneurie du Génitoy, même date AN MC XC/223.

- Echange du Génitoy par René le Rouillé, en faveur de .. de la Bourdaizie le 9 mars 1580 où ?
- foi et hommage rendu par la Bourdaizie au seigneur de Montgay, pour le Génitoy le 22/03/1583. Voir notaire ou bailliage de Montgay.
- voir AN Z1F 603 f.107 : lettres patentes en faveur de Guillaume de Bordeaux dit Bonnefonds.
- dans la mesure ou, **le 4 janvier 1630, a lieu un procès-verbal de « visitation des réparations à faire au château du Génitoy », rechercher ce P.V.** (Il est signalé dans l'inventaire après-décès de Guillaume de Bordeaux sans source supplémentaire, ce qui rend difficile la recherche, sauf par le biais de la procédure judiciaire d'adjudication).

- chercher l'arrêt de la cour du Parlement en date du 18/12/1630 au 21/01/1631, signé Radigues et Gelle, concernant l'adjudication du Génitoy à Guillaume de Bordeaux (peut-être le PV des réparations à faire va-t-il être signalé, s'il fait partie de la même procédure).

- testament de Louis Sanguin, déposé chez Me Dutartre le 3 juillet 1741, contrôlé par Thierry le lendemain, insinué à Paris le 26/10/1741. - son inventaire après-décès (en déficit) a été clos en justice le 12/09/1741. Chez Dutartre, d'autres dates pour la succession, voir si elles ne sont pas en déficit : 20/10/1741, 22/01/1742, partage Sanguin du 15 février 1743, 25/01/1743.

- voir chez Dutartre, si pas déficit, à propos de l'abbé de Livry, frère de Paul et François : testament du 26/04/1758 - Inventaire après-décès du 06/08/1745.

- voir testament de Paul sanguin, devant Dutartre le 26/04/1758, insinué à Paris le 09/09/1758 et inventaire après-décès du 22/05/1758 devant le même notaire, renonciation de sa mère le 1er août 1758, toujours chez Dutartre, insinué le 4 du même mois.

- chercher l'inventaire après-décès de Jacques Sanguin 1er (+ le 1er septembre 1680), celui de Louis Sanguin (+ le 6 novembre 1723), celui de Louis II Sanguin (+ ?).

- d'après M. Lemonchois, certains biens du Génitoy ne faisait pas partie de la vente de 1787 et furent vendus en 1790 pour 435 000 livres (?). A creuser.

- voir suite au décès de la 1ère femme de Fouché, le jugement rendu par le Tribunal civil de 1ère instance de la Seine le 7 août 1818 (renseignements sur la procédure dans acte de vente du 6 juillet 1828).

- consulter les biographies /Fouché.

#### A propos des bâtiments :

- chercher les inventaires après-décès des fermiers. Lorsque les propriétaires n'occupent pas les lieux, le fermier y tient ses propres effets, d'où inventaire dans les différentes pièces.

Fermiers du Génitoy : en 1787, Charles, Nicolas, Benjamin Blanchard, laboureur à Villiers-le-Bel et Marie-Jeanne, Victoire Gouy, sa femme., pour dix années commencées en 1784.

- essayer de repérer dans les répertoires du notaire Rouen, le bail des travaux au Génitoy entre 1784 et 1787 (la date est restée en blanc dans l'acte de vente de 1787.

- voir si évolution à travers les différents almanachs de Seine-et-Marne du XIXe siècle.

- documents conservés à Caen. Chartrier du château de Bénouville :

F 7593 Comptes du Génitoy, problèmes avec le fermier, réparation de l'horloge, reçus;

F 7542 Etat du blé battu au Génitoy, quittances des travaux de 1783-1784.

F 7544 3e chemise

F 7549 3e chemise, 4e liasse, 6e liasse.

F 7550 documents en vrac.

F 7552 Factures de travaux au Génitoy et saisie de 1778.

F 7590

- voir s'il existe un fonds « Fouché » aux AN, ou BN.

- voir s'il existe des archives de famille Rothschild accessible au public, aux AN, BN ou privé.

- voir si l'élevage du mérinos nécessite des aménagements de locaux spécifiques. (Cette activité est signalée importante en le lieu au XIXe siècle.)

- idem pour la fabrication du fromage de Brie, signalée au début du XXe siècle.

- dans le même esprit : Lecarpentier est « chef de fruiterie de la Reine ». Où les produits sont-ils conservés ? Ne peut-on pas penser que des bâtiments dits aujourd'hui « écuries », soignés, chauffés, soient destinés à cette charge ?

**- AN Z1J 1171, Château du Génitoy. Visite d'expert sur les réparations à faire à la requête de Philippe Amand Lecarpentier le 20/10/1787.**

Très intéressant. Il s'agit sûrement du constat de travaux mal faits par un entrepreneur puisque c'est à la requête du propriétaire. Cela suppose un procès, d'où nouvelles pistes possibles, concernant directement les bâtiments...

**- h - BIBLIOGRAPHIE**

- *Lettres de Mme de Sévigné*.
- *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Abbé Lebeuf, 1755, réédition 1883.
- *Essais historiques, statistiques, chronologiques, littéraires et administratifs sur le département de Seine-et-Marne*, Michelin, 1829.
- *Almanach de Seine et Marne*, 1874.
- *Inscriptions de la France*, M.F. de Guilhermy, 1877.
- *Monographie de l'instituteur Chouard*, 1888.
- *Dictionnaire topographique de S & M*, Henri Stein, 1954.
- *Louis Hautecoeur - Histoire de l'architecture classique en France - Picard - 1966*
- *Stéphan ZWEIG - Joseph Fouché - Edition Grasset - 1969*
- *Guide du Syndicat d'Initiative de Lagny*, t.1 -1975. et t. 2 - 1976 *Articles de P. Eberhart et René Steinert*
- *Anthony BLUNT - Art et Architecture en France - Ed. Macula - 1983*
- *Jean-Marie Pérouse de Montclos - Histoire de l'Architecture Française: de la Renaissance à la Révolution - Ed. Mengès - / C.N.M.H.S. - 1989*
- *La ferme du Génitoy*, <http://www.ville-bussy-saint-georges.fr/pat2.html>
- *L'Allée du Roi*, Françoise Chandernagor.
- *Enfants légitimés de Louis XIV*, *Historia* n°226, septembre 1965, p394.
- *Favorites et maîtresses des Rois de France*,
  - o [http:// mapage.noos.fr/anosteo/Maitresses.html](http://mapage.noos.fr/anosteo/Maitresses.html)

Presse de Seine et Marne, fin du XXe siècle : nombreux articles sur le péril menaçant la ferme.

## i - SOURCES ARCHIVISTIQUES

- i Le Génitoy, dessin La Pointe, XVIIe, BN Va 77 t.1, H 154566.
- ii Nécrologe de Ste Geneviève.
- iii Compte de la Prévôté de Paris.
- iv Aveu et dénombrement par Sébastien le Rouillé le 22/10/1565, signalé dans l'inventaire après-décès de G. de Bordeaux.  
Titre nouvel par René le Roulye pour la terre et seigneurie du Génitoy, même date AN MC XC/223 (liasse en déficit).
- v AN MC XC/223, notaire Claude Boreau, document en déficit.
- vi AN MC VIII/272.
- vii Signalé dans l'inventaire après-décès de Guillaume de Bordeaux.
- viii Arrêt de la cour du Parlement en date du 18/12/1630 au 21/01/1631, signé Radigues et Gelle.  
Mention dans l'origine de propriété de la vente Sanguin/Lecarpentier de 1787, sans plus de précision.
- ix Inventaire après-décès, 7/10/1660, AN MC XC/223.
- x Déposé chez Me Dutartre le 3 juillet 1741, contrôlé par Thierry le lendemain, insinué à Paris le 26/10/1741.
- xi Inventaire après-décès, 10 juillet 1741. AN MC LVI/? lacune, incendie. Idem autres actes, même étude.
- xii AN MC LVI/68 ET 73, notaire Dutartre, documents en déficit.
- xiii Testament du 26/04/1758.
- xiv Inventaire du 22/05/1758 devant Dutartre.
- xv Vente Sanguin/Lecarpentier, Me Lecointre, Paris, 7 septembre 1787. AN MC LXXXV-707.
- xvi ADSM 4Q3/1/185. ADSM 1034 3/167.  
ADSM 4P106 B1, B2 et B3.  
ADSM 4Q3/1/9 : transcription de l'échange Lecarpentier/Fouché. AN MC LX/523.
- xvii Contrat devant Erien, notaire à Nantes, le 15 septembre 1792.
- xviii Inventaire après-décès du 15/03/1813 devant Oudinot. AN MC LX-591.
- xix AN. Bail du 18 septembre 1806, devant Me Oudinot.
- xx AN MC XXXV/1057.
- xxi AN MC XXXV/1057.
- xxii ADSM transcription 4 Q 3/1/185 et AN MC XXVIII/752.
- xxiii ADSM 1034 E 167.
- xxiv AN MC CXVIII/979.
- xxv AN LL 76. cité par H. Stein dans Dictionnaire topographique de S&M, 1954.
- xxvi AN MC LXXI/56. Me Rouen.
- xxvii Exploit de Montauban, huissier à Lagny, en date du 6 juin 1833. Imprimé d'annonces légales n°957, du 8 juin 1833, publié par la ville de Meaux.
- xxviii BN NaF 6112.
- xxix « L'allée du roi », Françoise Chandernagor, propos prêtés à Mme de Maintenon.

- xxxvi Signalé dans l'inventaire après-décès de Guillaume de Bordeaux.
- xxxvii Arrêt de la cour du Parlement en date du 18/12/1630 au 21/01/1631, signé Radigues et Gelle.  
Mention dans l'origine de propriété de la vente Sanguin/Lecarpentier de 1787, sans plus de précision.
- xxxviii Inventaire après-décès, 7/10/1660, AN MC XC/223.
- xxxix Déposé chez Me Dutartre le 3 juillet 1741, contrôlé par Thierry le lendemain, insinué à Paris le 26/10/1741.
- xl Inventaire après-décès, 10 juillet 1741. AN MC LVI/? lacune, incendie. Idem autres actes, même étude.
- xli AN MC LVI/68 ET 73, notaire Dutartre, documents en déficit.
- xlii Testament du 26/04/1758.
- xliii Inventaire du 22/05/1758 devant Dutartre.
- xliv Vente Sanguin/Lecarpentier, Me Lecointre, Paris, 7 septembre 1787. AN MC LXXXV-707.
- xlv ADSM 4Q3/1/185. ADSM 1034 3/167.  
ADSM 4P106 B1, B2 et B3.  
ADSM 4Q3/1/9 : transcription de l'échange Lecarpentier/Fouché. AN MC LX/523.
- xlvi Contrat devant Erien, notaire à Nantes, le 15 septembre 1792.
- xlvii Inventaire après-décès du 15/03/1813 devant Oudinot. AN MC LX-591.
- xlviii AN. Bail du 18 septembre 1806, devant Me Oudinot.
- xlix AN MC XXXV/1057.
- <sup>1</sup> AN MC XXXV/1057.
- li ADSM transcription 4 Q 3/1/185 et AN MC XXVIII/752.
- lii ADSM 1034 E 167.
- liii AN MC CXVIII/979.
- liv AN LL 76. cité par H. Stein dans Dictionnaire topographique de S&M, 1954.
- lv AN MC LXXI/56. Me Rouen.
- lvi Exploit de Montauban, huissier à Lagny, en date du 6 juin 1833. Imprimé d'annonces légales n°957, du 8 juin 1833, publié par la ville de Meaux.
- lvii BN NaF 6112.
- lviii Le Génitoy, dessin La Pointe, XVIIe, BN Va 77 t.1, H 154566.
- lix Nécrologe de Ste Geneviève.
- lx Compte de la Prévôté de Paris.
- lxi Aveu et dénombrement par Sébastien le Rouillé le 22/10/1565, signalé dans l'inventaire après-décès de G. de Bordeaux.  
Titre nouvel par René le Roulye pour la terre et seigneurie du Génitoy, même date AN MC XC/223 (liasse en déficit).
- lxii AN MC XC/223, notaire Claude Boreau, document en déficit.
- lxiii AN MC VIII/272.
- lxiv Signalé dans l'inventaire après-décès de Guillaume de Bordeaux.
- lxv Arrêt de la cour du Parlement en date du 18/12/1630 au 21/01/1631, signé Radigues et Gelle.  
Mention dans l'origine de propriété de la vente Sanguin/Lecarpentier de 1787, sans plus de précision.
- lxvi Inventaire après-décès, 7/10/1660, AN MC XC/223.
- lxvii Déposé chez Me Dutartre le 3 juillet 1741, contrôlé par Thierry le lendemain, insinué à Paris le 26/10/1741.
- lxviii Inventaire après-décès, 10 juillet 1741. AN MC LVI/? lacune, incendie. Idem autres actes, même étude.
- lxix AN MC LVI/68 ET 73, notaire Dutartre, documents en déficit.
- lxx Testament du 26/04/1758.

- lxxi Inventaire du 22/05/1758 devant Dutartre.
- lxxii Vente Sanguin/Lecarpentier, Me Lecointre, Paris, 7 septembre 1787. AN MC LXXXV-707.
- lxxiii ADSM 4Q3/1/185. ADSM 1034 3/167.  
ADSM 4P106 B1, B2 et B3.  
ADSM 4Q3/1/9 : transcription de l'échange Lecarpentier/Fouché. AN MC LX/523.
- lxxiv Contrat devant Erien, notaire à Nantes, le 15 septembre 1792.
- lxxv Inventaire après-décès du 15/03/1813 devant Oudinot. AN MC LX-591.
- lxxvi AN. Bail du 18 septembre 1806, devant Me Oudinot.
- lxxvii AN MC XXXV/1057.
- lxxviii AN MC XXXV/1057.
- lxxix ADSM transcription 4 Q 3/1/185 et AN MC XXVIII/752.
- lxxx ADSM 1034 E 167.
- lxxxi AN MC CXVIII/979.